


Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Rapport annuel 2011



Sommaire



01	RAPPORT DE GESTION.....	p.3
02	COMPTES ANNUELS.....	p.13
	Bilan	
	Compte de résultat	
	Tableau des flux de trésorerie	
	Annexe	
03	RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	p. 25
04	RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	p. 26
05	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	p. 27
	sur le contrôle interne	
06	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	p. 32
	sur le rapport du Président sur le contrôle interne	
07	AVIS DE CONVOCATION ET PROJET DE RÉSOLUTIONS.....	p. 33

#01

Rapport de gestion

Le mot du Président



«Le trafic de l'année 2011 s'est établi en moyenne à 43.908 véhicules par jour, en baisse de 1.1% par rapport à celui de l'année précédente.»

Cette baisse de fréquentation est due aux problèmes d'accès à notre tunnel du fait des nombreux chantiers en cours dans la ville de Marseille.

Le tunnel du Vieux Port qui est dans le prolongement du tunnel Prado Carénage est actuellement en rénovation et la réalisation de ces gros travaux se fait hors circulation.

Le tunnel est donc fermé toutes les nuits de semaine depuis le mois de mars 2011 ce qui a eu pour effet de réduire de 1.5% le trafic dans notre ouvrage.

A l'autre extrémité, ce sont les travaux de raccordement du tunnel Prado Sud qui ont perturbé fortement l'écoulement du trafic et incité certains de nos clients à emprunter un autre itinéraire.

Heureusement ces événements prendront fin au cours de cette année 2012. C'est par contre l'activité générale qui apporte quelques

inquiétudes en ce début d'année car il existe un lien étroit entre l'activité économique de la ville et le trafic des véhicules dans le tunnel.

Toutefois les grands projets de développement avancent à un rythme soutenu. Ainsi, au nord, l'opération Euroméditerranée se poursuit et le principe d'une extension importante a été retenu. La construction d'un grand centre commercial «les Terrasses du Port» est en cours ainsi que celle de plusieurs lieux culturels qui devraient être prêts en 2013.

L'agrandissement du Stade Vélodrome doit être terminé pour 2014; cette opération s'accompagne d'un réaménagement de la zone riveraine avec la réalisation d'une nouvelle zone d'activité.

Marseille a été désignée capitale européenne de la culture pour 2013. L'ensemble des acteurs politiques et économi-

ques sont largement motivés pour que de nombreuses manifestations incitent les visiteurs à venir dans notre ville.

En 2010, le conseil municipal a décidé la semi piétonisation des abords du Vieux Port. Cet aménagement va réduire fortement les possibilités de traversée de la ville par le réseau de surface. C'est pourquoi la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole compte sur le développement de la traversée souterraine qui s'étendra sur 6 kilomètres avec le tunnel Prado Sud pour assurer les déplacements entre les quartiers nord et les quartiers sud et est de la ville.

Le tunnel Prado Carénage est ainsi un élément essentiel de la voirie de Marseille et notre société entend bien apporter ses compétences et son savoir faire dans la gestion des déplacements.

G. Saby.

Organisation de la Société

#01
Rapport de gestion

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 31/12/2011)

Gilbert SABY, Président

CIC - LYONNAISE DE BANQUE, Administrateur
Représentée par M. Patrice CAUVET

CREDIT DU NORD, Administrateur
Représenté par M. Yvon LEA

EIFFAGE, Travaux Public, Administrateur,
Représenté par M. Max ROCHE

EIFFAGE, Administrateur
Représenté par M. Marc LEGRAND

EIFFAGE TP, Administrateur
Représenté par M. Philippe DELMOTTE

OMNIUM GENERAL LABORDE, Administrateur
Représenté par M. Olivier de GUINAUMONT

SEMANA, Administrateur
Représenté par M. Gilles BREEM

SOCIETE NOUVELLE DE L'EST DE LYON,
Administrateur
représenté par M. Pierre DELSENY

VINCI CONCESSIONS, Administrateur
représenté par M. Olivier MATHIEU

VINCI SA, Administrateur
Représenté par M. Fadi SELWAN

LES REPRESENTANTS DU COMITE D'ENTREPRISE
Alain PARIS, collège maîtrise cadres
Marc ROBINE, collège employés ouvriers

PRESIDENT D'HONNEUR : M. Claude ABRAHAM

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRE : KPMG
Représenté par M. Georges MAREGIANO

SUPPLEANT : KPMG AUDIT SUD-OUEST SAS



De très nombreux équipements sont indispensables à l'exploitation des tunnels : ventilation, éclairage, communications, alimentation en énergie ... Leur bon fonctionnement 24 heures sur 24 conditionne la sécurité. De même, le péage où 80% des transactions s'effectuent sous forme informatique doit fonctionner en permanence. L'équipe chargée de la maintenance de ces équipements est constituée de deux électroniciens, trois électrotechniciens et un agent de maintenance. Un système d'astreinte permet des interventions à tout moment.

L'EXPLOITATION

Le cahier des charges de la concession fait obligation de maintenir l'ouvrage ouvert 24 heures sur 24 et dans les meilleures conditions d'usage et de sécurité même si le trafic est faible à certaines heures de la nuit. C'est pourquoi la Société a mis en place des moyens permettant de faire face à ce type de situation et c'est au minimum cinq agents qui sont présents à tout moment sur les sites d'exploitation.

ENTRETIEN MAINTENANCE

Les tâches d'entretien courant sont assurées par une équipe de six personnes. Ces agents peuvent intervenir en renfort de l'équipe sécurité sur tout événement le nécessitant. Tous les travaux d'entretien en tunnel s'effectuent de nuit et par demi-chaussée de façon à ne pas interrompre la circulation. Le nettoyage du tunnel se fait à l'aide d'un engin spécialement adapté à ces travaux et qui respecte les contraintes de gabarit et de limitation du poids total en charge spécifiques au tunnel. Le nettoyage est effectué au minimum une fois par mois.

SÉCURITE TRAFIC

L'exercice annuel d'incendie s'est déroulé dans la nuit du 17 au 18 novembre. Le scénario mis au point avec le bataillon des Marins Pompiers de Marseille simulait un accident avec incendie, plusieurs blessés, des décès et des personnes incarcérées dans un véhicule.

Au cours de l'année, 3 731 événements (3 522 en 2010 et 3 905 en 2009) ont donné lieu à intervention de nos agents de sécurité. Ce nombre particulièrement élevé est en relation avec notre réseau de surveillance qui couvre la totalité de l'infrastructure et en particulier le système de détection automatique d'incidents (DAI) qui permet de détecter de façon quasi instantanée la moindre anomalie. L'intervention est déclenchée immédiatement ce qui est très apprécié de nos clients. Le nombre d'accidents 27 est en diminution (37 en 2010, 45 en 2009, 40 en 2008 et 47 en 2007). Il s'agit d'accrochages entre véhicules avec 9 blessés légers. Le dispositif d'absorption de chocs situé à l'extrémité côté Carénage se révèle toujours très efficace.

En étroite collaboration les services maintenance et sécurité mettent tous les ans en oeuvre de nouveaux équipements permettant d'améliorer l'exploitation et en particulier la sécurité du tunnel qui reste de ce fait, année après année, un des plus sûrs d'Europe. A titre d'exemple sont en cours d'installation des chevrons lumineux devant guider l'évacuation des personnes vers les issues de secours en cas d'incendie avec fumée réduisant la visibilité.

PÉAGE - COMMERCIAL

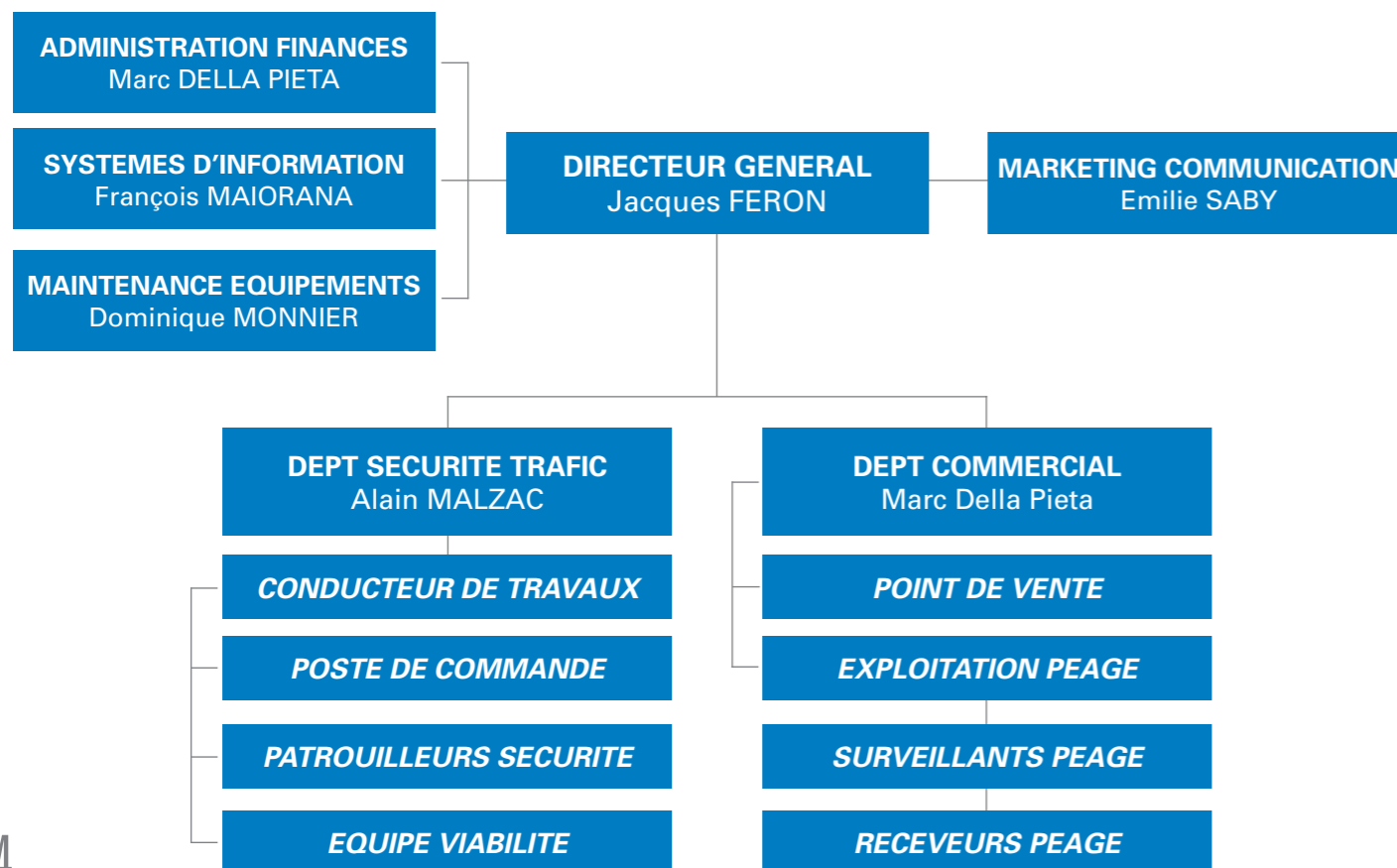
Sur l'année 2011 aucun changement n'a été effectué sur les voies alors qu'en 2010, comme en 2009, la Société avait décidé la spécialisation de 2 voies de péage supplémentaires (une dans chaque sens) en supprimant les moyens de paiement par pièces auto-

matique mais en rajoutant le télépéage. Ces voies dédiées cartes bancaires et télépéage permettent de poursuivre l'objectif stratégique de la société qui consiste à promouvoir le télépéage en réduisant les possibilités de paiement en espèces. L'effet se poursuit néanmoins avec une baisse des paiements en espèce de 17,1% en 2010 à 15,4% en 2011.

L'utilisation des jetons est également réduite et à partir de 2012, les jetons ne peuvent plus être achetés en voie mais uniquement au point de vente ce qui a pour effet de faire basculer les clients vers le télépéage. Leur taux en terme de moyen de paiement est passé de 3,46% en 2010 à 2,63% en 2011. Les travaux du tunnel Prado Sud à proximité du bâtiment SMTPC, rendent difficile l'accès au point de vente dans le bâtiment administratif (accueil clientèle des badges de télépéage). La société a donc mis en service en 2010 un nouveau point de vente provisoire, en voie après le péage du tube supérieur, qui permet aux clients du tunnel de traiter leur opération en un temps record. Ce point de vente a été maintenu en 2011, le service étant particulièrement apprécié, la Société prévoit de pérenniser le point de vente en voie. Les travaux sur les voies de la gare de péage du tube supérieur ont été particulièrement perturbants de Juillet à Novembre 2011.

En 2012 le génie civil des travaux du tunnel Prado Sud s'achèvera et les perturbations sur l'exploitation devraient fortement s'atténuer.

LA DIRECTION



ADMINISTRATION ET FINANCES

Ce département a en charge la totalité des tâches administratives et financières.

Le département a été renforcé en 2009 par la création d'un poste d'un contrôleur de gestion. La personne sur ce poste a changé en septembre 2011.

Ce département prend également en charge depuis mi 2008 la gestion et la comptabilité de la Société Prado Sud. Un contrat permet de refacturer ces prestations.

En 2011, l'actionnaire Vinci a sollicité la Société afin de procéder à des clôtures trimestrielles, semestrielles et annuelles en mode 'fast close', c'est-à-dire en mode accéléré pour permettre une remonté des comptes avant les fins de mois.

La Société a accepté à partir de la clôture semestrielle de Juin 2011 d'adapter ses procédures pour répondre à cette demande.

INFORMATIQUE

La totalité de l'exploitation du système d'information est traitée en interne.

Suite à l'étude dite 'Plan de Reprise d'Activité' lancée en fin d'année 2009 pour mesurer les niveaux de disponibilités attendus de nos systèmes et anticiper les redémarrages des systèmes en cas d'incident majeur en minimisant les impacts d'exploitation et donc les impacts financiers, des solutions ont été mises en oeuvre en 2011 avec notamment un nouveau site informatique déporté choisi dans le tunnel qui est en secours du site principal situé dans le bâtiment administratif.

La recette finale du système déjà en exploitation sera conduite début 2012.

En 2012 la Société va également lancer l'adaptation de son système informatique de gestion pour intégrer l'exploitation de Prado Sud. Les systèmes doivent être opérationnels pour fin 2013.

COMMUNICATION ET MARKETING

Dès l'ouverture du tunnel, il y a 18 ans, SMTPC a mis en place une stratégie de marketing et de communication offensive qui s'est poursuivie en 2011 avec les mêmes objectifs : fidéliser la clientèle, promouvoir l'image souriante d'un tunnel au service de ses clients, conforter l'acceptation du premier ouvrage urbain à péage en France, développer les moyens de paiement automatiques et tout particulièrement le télépéage.

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Depuis l'introduction en bourse de ses actions sur le second marché d'Euronext Paris, SMTPC organise des réunions financières destinées aux analystes financiers et à la presse financière.



La publication des résultats de l'année 2010 a été suivie par des réunions avec la presse financière et des analystes financiers : à Paris, dans les locaux de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers).

L'assemblée Générale de SMTPC s'est tenue le 1er avril 2011 à Marseille.

CAMPAGNE D'AFFICHAGE 4M X 3M

La traditionnelle campagne de communication de la rentrée 2011 a été axée comme en 2010 sur les bénéfiques en termes de temps et de coût du télépéage. En 2011, ce sont des employés de la Société qui ont 'joué' les mannequins de la campagne.

PUBLICITÉ RADIO, PRESSE, TÉLÉ

Les radios partenaires du tunnel, Virgin Radio et RFM ont diffusé des messages aux meilleures heures d'écoute des automobilistes (le matin, à midi et en fin de journée). Des insertions publicitaires incitant à la souscription d'abonnement Tunnel Pass sont parues régulièrement dans des journaux et revues tels que La Provence, La Marseillaise, et Marseille Plus.

Comme les années précédentes, des opérations de partenariat ont été régulièrement mises en place plusieurs fois par mois avec différents opérateurs sportifs, commerciaux ou culturels qui sont nombreux à vouloir associer leur image à celle du tunnel. Ces actions permettent au tunnel d'être présent sur des événements qui sont toujours médiatisés et qui attirent des publics variés ; elles contribuent à donner à ce dernier l'une image dynamique et sympathique.

A l'occasion des journées « nuit zéro accident » de lutte contre l'alcool et les drogues au volant, en partenariat avec l'Automobile Club de Provence, 4000 alcootests dont 2000 fournis par la Société ont été distribués au péage. « Partenariats sécurité routière. Distribution d'alcootests au péage du tunnel. »

Actions de partenariat



Exemples de partenariats sportifs

Parmi les principaux, on retiendra : le tournoi de tennis ATP OPEN 13 (60 000 spectateurs sur une semaine), le Mondial La Marseillaise de Pétanque (13 000 compétiteurs), le mondial de moto trial (diffusé en direct sur Eurosport monde) des courses cyclistes, le circuit Paul Ricard...

Exemples de partenariats artistiques et culturels

La Société est partenaire de nombreux événements artistiques et culturels dont la Fiesta des Sud (chants et danses méditerranéennes), Festifemmes (festival de l'humour au féminin) qui se déroulent sur plusieurs semaines et attirent un public nombreux et varié.

Le tunnel est visuellement présent dans les salles de spectacles du Dôme (8500 places) et du Palais des sports (4200 places). SMTPC a également renouvelé son partenariat avec l'Opéra de Marseille qui affiche le tunnel sur leur site et distribue

des retours gratuits dans le tunnel sur différents spectacles.

Exemples d'actions de mécénat, de solidarité

SMTPC a renouvelé l'opération commune avec Escota (autoroute du sud-est de la France) et Vinci Park, conduite début décembre : Opération « Enfants sans Noël ». La collecte de jouet sur le péage a été couronnée de succès avec de nombreux cadeaux collectés et donnés à des associations.

Les événements de l'année

La Société avait pris des hypothèses prudentes de croissance de trafic en considérant que l'activité économique sur 2011 serait encore pénalisée par la crise.

A cela s'est rajoutée la fermeture de nuit (5 nuits / 7) du tunnel du vieux port qui a pénalisé le trafic d'environ 1,5% par rapport à 2010. Ces fermetures dureront jusqu'à l'été 2012. Sur l'année le trafic est en légère baisse de 1,10% par rapport à 2010.

La Société continue d'investir dans la sécurité du tunnel avec notamment en 2011 la mise en place de variateurs sur les moteurs de ventilation de l'usine Bossuet. Ces variateurs permettent un meilleur pilotage du désenfumage en cas d'incendie.

Fin 2010 la Société était passée en commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers (CNESOR), pour un renouvellement de son autorisation d'exploitation ainsi que pour l'approbation des modifications apportées au tunnel depuis 2006.

Début 2011, le Préfet a renouvelé l'autorisation d'exploitation pour une durée de 6 ans.

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2010 portant sur l'impôt sur les sociétés des exercices 2007 et 2008 et sur la TVA relative aux exercices 2007 à 2009. Le redressement de 56 000€ d'euros établis à l'issue du contrôle et contesté par la Société a été ramené en 2011 à 6 000 €.

Le dialogue social a été bon sur l'ensemble de l'année.

- En mai et juin ont eu lieu les élections Comité d'Entreprise et Représentant du Personnel.

- Conformément à la loi votée en juillet 2011, la Société a négocié une prime de partage des bénéfices d'un montant de 350 € brut par agent.

Les travaux du tunnel Prado Sud qui ont démarré en Juillet 2010, ont été particulièrement perturbants pour l'exploitation sur la période juillet -

novembre 2011 avec les travaux sous la gare de péage du tube supérieur. Les perturbations vont aller en diminuant à partir de 2012. La Société est retenue pour assurer l'exploitation du tunnel Prado Sud.

Sur l'ensemble de l'année 2011, la Société a eu de nombreux échanges avec son concédant MPM sur la revue du plan d'affaires sur la durée de la concession.

Depuis 1993 année de l'ouverture, certains éléments ont été défavorables comme la montée en charge du trafic, la réforme de la TVA en 2001, la crise financière 2007 -2011. D'autres éléments au contraire ont joué en faveur de la Société comme le décalage de la réalisation de la rocade de contournement L2.

«Globalement les résultats sont bons même s'ils sont légèrement inférieurs au modèle initial.»

Résultats

16 026 340 véhicules sont passés dans le tunnel Prado Carénage en 2011 soit une moyenne journalière de 43 908 passages, en diminution de 1,1 % par rapport à 2010. Le chiffre d'affaires s'établit à 34,46 M€, en baisse de 0,69 %. Le résultat d'exploitation est en diminution de 2% à 17,98 M€. Les charges courantes sont en augmentation de 1%.

Cette année il n'y a pas d'éléments exceptionnels dans les comptes. La Société continue de bénéficier d'une

baisse de ses charges financières, liée à la fois au désendettement et à des taux d'intérêts bas. Dans ces conditions, le résultat net s'établit à 10,49 M€ stable par rapport à l'exercice 2010. Le résultat par action est de 1,80€.

Le Conseil soumettra à l'Assemblée Générale la proposition d'affectation de résultat ci-dessous : «L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice 2011 s'élève à 10 487 460 euros et que, compte tenu du report à nouveau, le bénéfice distribuable s'élève à 19 964 676 euros. L'Assemblée Générale décide d'affecter ce bénéfice de l'exercice de

la manière suivante : à titre de distribution de dividendes pour un montant 9 923 750 euros correspondant à un dividende de 1,70 euro par action, ce dividende étant éligible à l'abattement de 40% conformément aux dispositions du code général des impôts, en report à nouveau le solde, soit 10 040 926 euros. L'Assemblée Générale décide de fixer la date de mise en paiement des dividendes à compter du 25 avril 2012. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I, l'Assemblée Générale déclare qu'il a été distribué un dividende de 1,60 euro au titre de l'exercice 2010, 1,50 euro au titre de l'exercice 2009, 1,40 euro au titre de l'exercice 2008.»



Situation d'endettement

Au 31 décembre 2011, le solde en principal de l'emprunt conclu par SMTPC auprès d'un pool bancaire s'élève à 48,28 M€. L'emprunt auprès de la BEI a été entièrement remboursé en mai 2009. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice et le montant des remboursements en principal s'est élevé à 6,4 M€. L'emprunt auprès du pool bancaire supporte un taux variable. Au 31 décembre 2011, SMTPC détient des swaps de taux lui permettant de limiter les risques liés à la variabilité des taux et de se conformer aux dispositions de la convention de crédit qui prévoit que 85% de l'en-cours de la dette contractée à taux variable fasse l'objet d'une couverture de taux.

Délais de paiement

La situation des comptes fournisseurs au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011 se décompose de la façon suivante (décomposition selon la date de facture) :

Année	Décomposition des dettes fournisseurs par date de facture	-60 jours	+60 jours
2010	Comptes fournisseurs	- 917 680	- 914 106
	Factures non parvenues	- 101 262	- 3 574(*)
	Total dettes fournisseurs exploitation et immobilisation	- 1 018 942	
2011	Comptes fournisseurs	- 262 525	- 257 411
	Factures non parvenues	- 514 165	- 5 114(*)
	Total dettes fournisseurs exploitation et immobilisation	- 776 690	

(*) Concerne des factures ayant fait l'objet d'avoirs de façon postérieure à la clôture considérée.

Le tableau de résultat des cinq derniers exercices est reproduit ci-après.

	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	17 804 375	17 804 375	17 804 375	17 804 375	17 804 375
Nombre des actions ordinaires existantes (valeur nominale 15,25 € et 3,05 € à compter de 2006)	5 837 500	5 837 500	5 837 500	5 837 500	5 837 500
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
• par conversion de titres	0	0	0	0	0
• par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	33 093 121	33 168 459	33 907 467	34 697 318	34 461 705
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	23 343 775	22 406 823	23 924 800	25 143 496	24 828 232
Impôts sur les bénéfices	5 350 880	4 495 363	5 434 081	5 728 929	5 552 690
Participation des salariés due au titre de l'exercice	320 428	268 273	337 174	352 091	374 434
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10 027 521	9 680 360	10 179 713	10 532 279	10 487 460
Résultat distribué	7 586 893	8 172 500	8 756 250	9 340 000	9 923 750
II. Résultat par actions					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,03	3,02	3,11	3,27	3,24
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,72	1,66	1,74	1,80	1,80
Dividendes attribués à chaque action (*) (division par 5 du nominal de l'action)	1,30	1,40	1,50	1,60	1,70
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice :					
• ingénieurs et cadres	7	6	7	7	7
• agents de maîtrise	27	29	31	32	31
• employés et techniciens	36	32	28	27	28
	70	67	66	66	66
Montant des salaires et traitements de l'exercice	2 386 980	2 640 298	2 518 150	2 558 257	2 819 965
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, ...)	1 151 199	1 222 387	1 205 504	1 259 769	1 307 946

Vie sociale

SMTPC assume une mission de service permanent. C'est pourquoi plus de la moitié des employés effectuent leur travail par poste. De façon habituelle la durée des postes est de 8 heures pour une durée hebdomadaire moyenne de 34 heures.

Les travailleurs non postés ont une durée de travail hebdomadaire de 35 heures. La masse salariale a augmenté de 3,6 % par rapport à 2010, essentiellement lié à l'inflation et l'ancienneté. Le Directeur Général est refacturé à hauteur de 70% par Vinci Concessions, les coûts correspondants sont présentés au compte de résultat au sein du poste « autres charges externes ».

Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'Article L 233-13 du Code de commerce modifiées par la Loi pour la confiance et la modernisation de l'économie n°2005-842 du 26 juillet 2005, nous vous indiquons les informations suivantes liées à l'actionnariat de la société :

	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Nombre d'actions	Parts en %	Part en droit de vote en %	Nombre d'actions	Parts en %	Part en droit de vote en %
EIFFAGE	1 921 510	32,9%	32,9%	1 921 510	32,9%	32,9%
VINCI	1 943 310	33,2%	33,2%	1 943 310	33,2%	33,2%
TOTAL	3 864 820	66,2%	66,2%	3 864 820	66,2%	66,2%

Le nombre de droits de vote est le même que le nombre d'actions à savoir 5 837 500. Au 31 décembre 2011, la participation des salariés au capital de la société par l'intermédiaire du PEE est de 0,14%. Dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, un fonds d'action SMTPC a été mis à la disposition du personnel de la Société. La Société a abondé de 500 € les versements effectués sur ce fonds. 50 agents ont participé à cette opération.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

Rémunération des mandataires sociaux

G. SABY Président	Année 2010		Année 2011	
	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSES	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSES
Rémunération fixe		36 000		36 000
Rémunération variable		12 000		12 000
Avantage en nature		3 844		3 708

J. FERON Directeur Général	Année 2010		Année 2011	
	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSES	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSES
Rémunération fixe		64 553		74 011
Rémunération variable		28 750		33 000

Il n'y a pas eu de versement de jetons de présence.

Les mandats sociaux détenus par les Administrateurs en poste au 31 décembre 2011 sont indiqués ci-dessous :

M. Yvon LEA représentant CREDIT DU NORD,

Administrateur, Administrateur de :
SA NORBAIL SOFERGIE
Starquatorze

M. Marc LEGRAND représentant EIFFAGE,

Administrateur, Administrateur de :
CEVM – COMPAGNIE EIFFAGE
DU VIADUC DE MILLAU
VP1 – VERDUN PARTICIPATIONS 1
Représentant permanent d'EIFFAGE au
Conseil de surveillance de SOCIETE PRADO SUD

M. Philippe DELMOTTE représentant EIFFAGE TP,

Administrateur, Administrateur de :
APRR
AREA
CLEMESSY
Membre du Conseil de surveillance de
FCPE EIFFAGE 2011

M. Max ROCHE représentant EIFFAGE TRAVAUX

PUBLICS Administrateur, Administrateur de :
COMPAGNIE EIFFAGE DU VIADUC DE MILLAU
APRR
CLEMESSY
Administrateur représentant permanent de APRR au
Conseil de AREA
Représentant permanent de Omnium Général Laborde
au Conseil de surveillance de SOCIETE PRADO SUD

M. Olivier de GUINAUMONT représentant OMNIUM GENERAL LABORDE, Administrateur

M. Patrice CAUVET représentant CIC LYONNAISE DE BANQUE, Administrateur,

Administrateur représentant permanent de
CIC LYONNAISE DE BANQUE au conseil de :
IMMOCIL

SEMOVIM
IAD - INSTITUT D'ASSISTANCE
AU DEVELOPPEMENT DES PETITES
ENTREPRISES REGIONALES
CEFIM
FONDATION REGARDS DE PROVENCE

M. Fadi SELWAN représentant VINCI SA, Administrateur, Représentant permanent de SNEL au Conseil de Surveillance de SOCIETE PRADO SUD

M. Gilles BREEM représentant de SEMANA, Administrateur, Président de :

SOGEPAR SAS
Représentant de SOGEPAR,
Administrateur de SOC11 et SOC 16
Membre du conseil de surveillance de :
SYNERAIL SAS
Stade Bordeaux Atlantique SAS
Nice Eco Stadium SAS

Représentant permanent de VINCI Concessions au
Conseil de surveillance de SOCIETE PRADO SUD SAS

Pierre DELSENY, représentant de SNEL, Administrateur, Président Directeur Général de SOC 17 SA (France) - Représentant permanent de VINCI SA au Conseil de surveillance de SOCIETE PRADO SUD

Olivier MATHIEU, représentant de VINCI CONCES- SIONS, Administrateur

Président de TRUCK ETAPE VALENCIENNES - TEV
Administrateur de LORRY RAIL
Administrateur de SOC 11
Administrateur de SOC 16
Représentant permanent de SEMANA au Conseil de sur-
veillance de SOCIETE PRADO SUD

Gilbert SABY Président du conseil de surveillance de SOCIETE PRADO SUD

Les mandats d'administrateur de EIFFAGE SA, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS et CREDIT DU NORD ont été renouvelés lors de l'assemblée générale du 1er avril 2011 pour une durée de 4 ans.

Le groupe VINCI dispose de quatre mandats d'administrateur. Le mandat de VINCI SA arrive à expiration à la prochaine assemblée générale.

La société présente dès l'origine comme fondateur de SMTPC est fortement impliquée dans le domaine des concessions routières. Le représentant est M. Fadi Selwan directeur du développement des concessions qui apporte toute ses compétences au fonctionnement du conseil de SMTPC. Le renouvellement de ce mandat est proposé à l'assemblée générale.

Le mandat de CIC LYONNAISE DE BANQUE arrive à expiration à la prochaine assemblée générale. Le représentant permanent est M. Patrice CAUVET, directeur régional de la banque à Marseille. Il a une très bonne connaissance du

fonctionnement de SMTPC et participe activement à toutes les décisions prises par le conseil.

Le renouvellement de ce mandat est proposé à l'assemblée générale.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale la nomination de Mme Françoise Vial Brocco au poste d'administrateur. Mme Françoise Vial Brocco est actuellement conseillère auprès des sociétés cotées ou susceptibles de l'être. Elle anime le pôle bourse de Marseille après avoir été la déléguée régionale d'Euronext. Elle sera administrateur indépendant.

Perspectives 2012

Les prévisions 2012, tiennent compte de d'augmentation de tarif qui est passé de 2,60 € à 2,70 € au 1er janvier 2012, elles ont été établies sur la base d'une légère baisse du trafic, hypothèse de -0,5 %. Cela tient compte d'éléments défavorables tels que l'activité économique encore pénalisée, les travaux des tunnels du vieux port et Prado sud. L'effort commercial sera poursuivi pour favoriser l'utilisation des moyens de paiement automatiques et en particulier le télépéage.

SMTPC et la bourse

L'action SMTPC a été introduite au second marché d'EURONEXT Paris le 9 juillet 2004.

Le cours retenu à l'introduction était celui du haut de la fourchette, soit 77 €.

L'Assemblée Générale de la Société a décidé de diviser par 5 la valeur nominale de l'action le 3 décembre 2006.

Le tableau des statistiques de transactions des actions se présente comme suit :

La valeur de l'action au 31 décembre 2011 était de 25,87 €.

Il a été mis fin au contrat de liquidité qui avait été mis en place lors de l'introduction en bourse en vue de réguler le cours de l'action de la société. Le compte a été clôturé en janvier 2009.

Mois	2010		2011	
	Nombre de titres négociés	Cours moyen pondéré	Nombre de titres négociés	Cours moyen pondéré
Janvier	45575	27,63	49298	25,61
Février	21289	27,68	49064	26,64
Mars	37220	27,96	60833	27,25
Avril	68375	27,73	70702	26,13
Mai	46023	25,95	27206	25,57
Juin	47378	23,64	50956	25,77
Juillet	32057	24,63	28233	26,27
Août	32953	25,13	56235	23,98
Septembre	70465	25,26	42436	23,14
Octobre	35459	25,37	26997	24,84
Novembre	52730	25,36	27567	25,63
Décembre	53410	24,99	23332	25,80

Le tunnel et le développement durable



Indépendamment des aspects économiques qui ont conduit la municipalité de Marseille à faire le choix de concéder la construction et l'exploitation du tunnel Prado Carénage, c'est d'abord l'amélioration de la qualité de l'environnement pour les habitants de la ville qui motivait la création de cet ouvrage.

Les résultats peuvent alors s'établir à l'aune du nombre de véhicules qui chaque jour empruntent le tunnel.



La consommation de carburants et la pollution :

La traversée de la ville à une vitesse constante de 60 à 70 KM/H optimise la consommation de carburant des véhicules et par conséquent diminue sensiblement la pollution issue de la circulation automobile.

Le bruit

De la même façon, le bruit généré par le trafic routier à l'intérieur du tunnel reste confiné.

Les traitements des murs à chaque extrémité n'ont pas aggravé la situation antérieure où le trafic était sensiblement plus faible.



La sécurité

Les conditions de circulation – vitesse constante et faible, pas de croisements, pas de feux, pas d'obstacles, pas de piétons – font de cet axe de circulation un axe routier particulièrement sûr.

Des aménagements complémentaires de sécurité sont réalisés lorsque des problèmes spécifiques surviennent.



Le temps gagné

Les utilisateurs de l'ouvrage déclarent gagner plus de 20 minutes sur leur temps de parcours. Un calcul simpliste conduit à considérer que 15 000 heures par jour sont utilisées à des choses plus intéressantes que la conduite automobile. On peut aussi, considérer que les conducteurs sont plus détendus malgré l'environnement souterrain que sur les itinéraires urbains de surface où la vigilance doit être permanente.

Les actions SMTPC

La Société a mis en place depuis plusieurs années des procédés de recyclage et d'élimination des déchets.

Le programme de rénovation de l'éclairage du tunnel a été différé dans l'attente de la nouvelle technologie à LED. Des appareils sont en cours de test dans le tunnel sur une section de 50 mètres.

Les premiers résultats sont d'ores et déjà encourageants et font apparaître une diminution de la consommation d'énergie électrique de 30%.



#02 Comptes annuels

Bilan Actif

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Immobilisations incorporelles nettes (note 2)	329 423	316 230
Immobilisations corporelles		
- Valeurs brutes (note 3)	192 466 649	190 539 583
- Amortissements (note 3)	(104 841 927)	(96 919 635)
- Montants nets	87 624 722	93 619 948
Immobilisations incorporelles & corporelles mises en concession	87 954 145	93 936 178
Stocks nets (note 4)	118 917	131 332
Créances clients et comptes rattachés nets	223 441	219 084
Autres créances nettes	529 482	391 596
Disponibilités (note 5)	13 913 972	13 096 948
Charges à étaler (note 6)	808 128	971 323
Charges constatées d'avance (note 7)	676 322	849 001
Total de l'actif circulant (note 14)	16 270 262	15 659 284
Total de l'actif	104 224 407	109 595 462

Bilan Passif

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Capital	17 804 375	17 804 375
Primes d'émission et de conversion	10 682 630	10 682 630
Réserve légale	1 780 438	1 780 438
Autres réserves	100 000	100 000
Report à nouveau	9 432 397	8 240 117
Résultat net de l'exercice	10 487 460	10 532 279
Capitaux propres (note 8)	50 287 300	49 139 839
Provisions pour charges (note 9)	1 492 543	1 380 120
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (note 10)	48 315 320	54 725 005
Avances reçues des clients	824 888	752 706
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	476 866	612 822
Dettes fiscales et sociales (note 11)	2 064 970	2 018 002
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	299 823	406 120
Autres dettes (note 12)	400 106	475 308
Produits constatés d'avance (note 13)	62 591	85 540
Total des dettes (note 14)	52 444 564	59 075 503
Total du passif	104 224 407	109 595 462

Compte de résultat

Exercice de 12 mois clos le	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Recettes de péages	33 912 492	34 247 025
Prestations annexes	549 213	450 293
Chiffre d'affaires (note 15)	34 461 705	34 697 318
Autres achats et charges externes	(2 971 848)	(3 059 412)
Impôts, taxes et versements assimilés	(810 110)	(725 378)
Salaires et traitements	(2 819 965)	(2 558 257)
Charges sociales	(1 307 946)	(1 259 769)
Dotations aux amortissements de caducité	(7 192 525)	(7 085 981)
Dotations aux amortissements techniques	(1 082 900)	(1 071 594)
Dotations aux provisions et reprises, nettes	(138 223)	(372 922)
Autres produits et charges, nets (note 16)	(161 076)	(156 867)
Charges d'exploitation	(16 484 593)	(16 289 880)
Résultat d'exploitation	17 977 112	18 407 438
Produits financiers	71 088	34 378
Intérêts et charges assimilées	(1 633 285)	(1 814 991)
Résultat financier (note 17)	(1 562 197)	(1 780 613)
Résultat courant avant impôt et participation	16 414 915	16 626 825
Résultat exceptionnel (note 18)	(331)	(13 526)
Impôt sur les bénéfices (note 19)	(5 552 690)	(5 728 929)
Participation des salariés	(374 434)	(352 091)
Résultat net	10 487 460	10 532 279

Flux de trésorerie

Exercice de 12 mois clos le	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Résultat net	10 487 460	10 532 279
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
- Variation des stocks	(11 136)	16 803
- Dotations aux amortissements et aux provisions	1 221 123	1 444 216
- Dotations aux amortissements de caducité	7 192 525	7 085 981
- Charges à étaler	163 195	177 630
- Plus ou moins-values de cession	286	7 191
Incidences de la variation des intérêts courus non versés	(4 687)	(16 482)
Incidences de la variation des créances et dettes d'exploitation	(89 968)	(985 323)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	18 958 798	18 262 296
Encaissements sur cessions d'immobilisations	25 906	37 200
Paiements sur acquisitions d'immobilisations	(2 425 879)	(970 088)
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(2 399 974)	(932 888)
Remboursement des crédits bancaires	(6 405 000)	(6 040 000)
Dividendes	(9 340 000)	(8 756 250)
Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement	(15 745 001)	(14 796 250)
Variation de trésorerie	813 824	2 533 158
Trésorerie à l'ouverture	13 091 976	10 558 818
Trésorerie à la clôture	13 905 800	13 091 976
La trésorerie à la clôture est constituée par les éléments suivants :		
Disponibilités	13 913 972	13 096 948
Concours bancaires courants	(8 172)	(4 972)
Total	13 905 800	13 091 976

Annexe

Note liminaire

La société a pour activité la concession de la construction et de l'exploitation du tunnel du Prado Carénage à Marseille. Le contrat de concession prendra fin en 2025, soit 32 ans après la mise en service du tunnel qui a eu lieu le 18 septembre 1993. Aux termes d'un avenant au contrat de concession notifié le 26 août 2005, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a étendu la concession à la réalisation, au financement et à l'exploitation d'un ouvrage souterrain dénommé «tunnel Louis Rège» et à ses accès. Cet ouvrage, inauguré le 4 juin 2007, permet une liaison directe et gratuite entre le tunnel Prado Carénage et l'avenue du Prado.

Note 1.
Principes,
règles et méthodes
comptables

Les comptes ont été établis en conformité avec le code de commerce et le règlement CRC 99-03. La société n'ayant pas de filiale et de participation, elle n'établit pas de comptes consolidés. Dès lors, le règlement européen imposant aux sociétés cotées européennes d'établir leurs comptes consolidés conformément aux normes IFRS ne peut s'appliquer à la société.

Immobilisations
incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par des logiciels informatiques d'exploitation dont la valeur brute au bilan représente le coût d'acquisition. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 5 et 8 ans pour les logiciels d'exploitation commerciale et de 3 ans pour les autres logiciels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de construction. S'agissant du tunnel, ce coût inclut l'ensemble des frais engagés pendant la phase de construction du tunnel, notamment les frais de conception, de construction et les frais financiers. Les immobilisations rattachées à la concession se répartissent entre les biens non renouvelables et les

biens renouvelables. Cette dernière catégorie regroupe les immobilisations qui devront être renouvelées au moins une fois avant la fin de la concession.

L'amortissement de caducité est pratiqué sur la totalité des immobilisations mises en concession, renouvelables et non renouvelables, et a pour but de ramener à une valeur nulle les immobilisations concédées puisqu'elles sont appelées à être remises gratuitement au concédant à la fin de la concession en 2025.

L'amortissement de caducité est déterminé de façon linéaire sur la durée résiduelle de la concession. Le montant de l'amortissement de caducité est présenté à l'actif du bilan en déduction de la valeur brute des immobilisations non renouvelables. Les dotations constituent des charges d'exploitation.

L'amortissement technique s'applique aux immobilisations renouvelables. Il est déterminé selon la méthode linéaire sur la base de la valeur d'entrée des biens correspondants et en fonction de leur durée de vie estimée, à savoir :

- Agencements et aménagements des installations générales : 8 à 15 ans
- Equipements intégrés aux installations : 5 ans
- Matériels techniques : 5 ans
- Matériels de transport : 5 ans

Provision pour obligation
de maintien en bon état du
domaine concédé

Certains éléments, tels que la chaussée des tunnels ainsi que celle des bretelles d'accès, entrant dans la composition des immobilisations non renouvelables mises en concession nécessitent des remises en état périodiques. La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé a pour objet de répartir par avance sur plusieurs exercices le coût des réparations lorsqu'elles sont individuellement de montants significatifs. Cette provision est révisée chaque année en fonction, notamment, des éléments techniques disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Elle figure au passif du bilan dans la rubrique «provisions pour charges».

Cette provision est estimée à partir d'éléments historiques récents et selon le calendrier des travaux à venir déterminé par la Direction. Les dépenses afférentes aux différents travaux de remplacement et d'entretien sont actualisées par référence à l'évolution à long terme estimée de l'indice TP09 (taux annuel de 3% retenu au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010).

Les dépenses d'entretien et de réparations courantes ou celles présentant un caractère préventif ayant vocation à prévenir les dégradations, pannes ou accidents que pourrait subir un bien immobilisé, sont considérées comme des charges de l'exercice.

Stocks

Les stocks sont composés essentiellement des badges de télépéage acquis de façon antérieure au 1er janvier 2005 et des jetons de paiement. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition déterminé selon leur coût moyen pondéré. Les badges de télépéage acquis à compter du 1er janvier 2005 sont immobilisés et amortis sur une durée de 5 ans.

Charges à étaler

Les coûts directement liés à la mise en place des emprunts souscrits en 2003, dans le cadre du refinancement de la dette à long terme, sont comptabilisés en tant que frais financiers accessoires aux nouveaux emprunts et sont étalés sur la durée des emprunts de manière actuarielle.

Engagements sociaux

(i) Indemnités de départ à la retraite

La société verse à son personnel des indemnités de départ à la retraite dont le calcul est fixé par un accord d'entreprise. L'indemnité n'est versée qu'à la condition que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique «provisions pour charges» pour un

montant net de la juste valeur des actifs liés à ce régime (versements effectués auprès d'un fonds d'assurance externe pour assurer la couverture de ces engagements).

(ii) Médailles du travail

Les médailles du travail sont attribuées aux salariés ayant successivement 20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans d'ancienneté. La société prend en charge le paiement de la médaille et le versement d'une gratification sous condition que le salarié ait une ancienneté supérieure à 15 ans au sein de la société à la date d'attribution de la médaille du travail. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique «provisions pour charges».

(iii) Dispositif de Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés (CATS)

La société a conclu, au cours de l'exercice 2010, une convention dite «convention CATS» qui permet aux salariés âgés de 55 ans ou plus, sous certaines conditions, de cesser leur activité de manière anticipée. La société verse aux bénéficiaires de cette convention, jusqu'à la date de départ à la retraite, une allocation

mensuelle de cessation d'activité et assure le financement du maintien du régime de protection sociale.

Opérations de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts

La société procède à des opérations de swaps d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt de son endettement à taux variable. Les sommes nettes versées ou reçues du fait des contrats de swap sont enregistrées en résultat financier simultanément aux intérêts variables faisant l'objet de la couverture.

Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices enregistrée au sein du compte de résultat de la société représente l'impôt à payer à l'administration fiscale au titre de l'exercice clôturé. La société n'enregistre pas les impôts différés (cf. note 19).

Engagements pris en matière de droit individuel à la formation (DIF)

Au regard du droit individuel à la formation, le volume d'heures de formation qui n'a pas donné lieu à une demande des salariés au 31 décembre 2011 représente 6.444 heures (6.634 heures au 31 décembre 2010).

Note 2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels d'exploitation commerciale.

Elles ont varié comme suit au cours de l'exercice :

	31 décembre 2010	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2011
Valeurs brutes	1 944 315	134 951	(46 599)	2 032 667
Amortissements	(1 628 085)	(121 679)	46 520	(1 703 244)
Montants nets	316 230	13 272	(79)	329 423

Note 3. Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

La valeur brute des immobilisations corporelles a évolué comme suit au cours de l'exercice :

	31 décembre 2010	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2011
Immobilisations non renouvelables	176 732 814	24 448	-	176 757 262
Immobilisations renouvelables	13 219 350	1 353 887	(257 567)	14 315 670
Immobilisations en cours	587 419	806 298	-	1 393 717
Total	190 539 583	2 184 633	(257 567)	192 466 649

Le montant des dépenses inscrites dans la rubrique «immobilisations en cours» correspond principalement à des frais d'études engagés pour le projet visant à créer un nouvel accès ainsi qu'à des travaux de construction d'un bâtiment, aux coûts de développement de logiciels et aux travaux d'amélioration des systèmes de ventilation.

Variation des amortissements

Les amortissements (amortissements de caducité et amortissements techniques) des immobilisations corporelles ont enregistré les variations suivantes au cours de l'exercice :

	31 décembre 2010	Dotations	Reprises	31 décembre 2011
Amortissements de caducité	87 593 983	7 192 525	-	94 786 508
Amortissements techniques	9 325 652	961 221	(231 454)	10 055 419
Total	96 919 635	8 153 746	(231 454)	104 841 927

Note 4. Stocks

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Valeurs brutes	259 787	248 652
Dépréciations	(140 870)	(117 320)
Valeurs nettes	118 917	131 332

Les dépréciations ont pour objet :

- l'étalement du coût des badges de télépéage, acquis de façon antérieure au 1er janvier 2005, sur leur durée de vie estimée (5 ans) ;

- l'étalement du coût des jetons destinés à ne plus être acceptés comme moyen de paiement.

Note 5. Disponibilités

Analyse par nature

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes courants bancaires actifs	13 833 191	12 998 757
Caisses	80 781	98 191
Total	13 913 972	13 096 948

La société a l'obligation de maintenir en comptes courants un montant au moins égal à la moitié du montant total en intérêts et principal du service annuel de sa dette bancaire (cf. note 10).

Note 6. Charges à étaler

Les charges à étaler sont exclusivement composées des coûts de mise en place des emprunts reçus au cours de l'exercice 2003.

Analyse de la variation des charges à étaler

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Montant net à l'ouverture	971 323	1 148 953
Reprises en résultat	(163 195)	(177 630)
Montant net à la clôture	808 128	971 323

Echéances de comptabilisation en charges

	Charges à rapporter aux résultats futurs
2012	144 564
2013	129 326
2014	121 977
2015	112 776
2016	112 776
Au-delà	186 709
Total	808 128

Note 7. Charges constatées d'avance

Analyse par nature

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Commissions versées au garant de la dette bancaire (cf. note 10)	491 248	567 060
Primes sur contrats de swap	74 881	96 537
Primes sur contrats d'assurance	2 942	82 873
Contrats d'entretien	94 540	53 662
Autres	12 711	18 869
Total	676 322	849 001

Echéances de comptabilisation en charges

	Commissions versées au garant de la dette bancaire	Primes sur contrats de swap	Primes sur contrats d'assurance	Contrats d'entretien	Autres	Total
2012	92 822	21 716	2 942	74 318	12 202	204 000
2013	80 995	21 656	-	13 481	509	116 641
2014	75 310	21 656	-	6 741	-	103 707
2015	68 923	9 853	-	-	-	78 776
2016	58 361	-	-	-	-	58 361
Au-delà	114 837	-	-	-	-	114 837
Total	491 248	74 881	2 942	94 540	12 711	676 322

Note 8. Capitaux propres

La variation des capitaux propres a été la suivante :

	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
31 / 12 / 2009	17 804 375	10 682 630	1 780 438	100 000	6 816 653	10 179 713	47 363 809
Affectation du résultat 2009	-	-	-	-	1 423 464	(10 179 713)	(8 756 249)
Résultat 31 / 12 / 2010	-	-	-	-	-	10 532 279	10 532 279
31 / 12 / 2010	17 804 375	10 682 630	1 780 438	100 000	8 240 117	10 532 279	49 139 839
Affectation du résultat 2010	-	-	-	-	1 192 279	(10 532 279)	(9 340 000)
Résultat 31 / 12 / 2011	-	-	-	-	-	10 487 460	10 487 460
31 / 12 / 2011	17 804 375	10 682 630	1 780 438	100 000	9 432 396	10 487 460	50 287 299

Au 31 décembre 2011, le capital social est composé de 5.837.500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,05 euros (identique au 31 décembre 2010). Il est entièrement libéré. Les dividendes distribués au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2010 se sont élevés à 1,60 euros par action (1,50 euros par action au titre du résultat de l'exercice 2009), soit un montant total de 9.340.000 euros (8.756.250 euros versés au cours de l'exercice 2010).

Note 9. Provisions pour charges et passifs éventuels

Nature et variation des provisions pour charges

La nature et la variation des provisions pour charges qui sont inscrites au passif du bilan en application des principes décrits en note 1, se présentent comme suit :

	31 décembre 2010	Dotations	Reprises		31 décembre 2011
			Utilisées	Non Utilisées	
Provision pour engagements sociaux	382 357	37 371	(76 523)	(33 394)	309 811
Provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé	997 763	184 969	-	-	1 182 732
Total	1 380 120	222 340	(76 523)	(33 394)	1 492 543

Analyse de la provision pour engagements sociaux

La provision pour engagements sociaux s'analyse comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dette actuarielle relative aux indemnités de départ à la retraite	351 234	397 202
Juste valeur des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	(284 481)	(294 359)
Dette actuarielle nette relative aux indemnités de départ en retraite	66 753	102 843
Dette actuarielle relative au dispositif CATS	211 499	248 577
Dette actuarielle au titre des médailles du travail	31 559	30 937
Total provision pour engagements sociaux	309 811	382 357

Le montant net de la dette actuarielle a évolué comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dette actuarielle nette à l'ouverture	382 357	115 057
Charge / produit estimé(e) au cours de l'exercice (y compris écarts actuariels)	(6 001)	335 470
Prestations servies au cours de l'exercice	(76 423)	(9 401)
Versement effectué à une compagnie d'assurance en couverture de l'engagement	-	(50 000)
Remboursements effectués par la compagnie d'assurance au titre des prestations servies par la société	16 138	
Rémunération des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	(6 260)	(8 769)
Dette actuarielle nette à la clôture	309 811	382 357

(i) Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Le taux d'actualisation retenu pour évaluer la dette actuarielle au 31 décembre 2011 est égal à 5% pour les indemnités de départ à la retraite (4% au 31 décembre 2010) et 4% pour les médailles du travail (taux identique au 31 décembre 2010). Le taux de progression des salaires est de 2% (taux identique au 31 décembre 2010). Cette dette actuarielle est estimée sur une hypothèse d'un âge de départ à la retraite à 65 ans (identique au 31 décembre 2010) à l'initiative du salarié. L'évaluation tient également compte de la mortalité avant l'âge de départ à la retraite (utilisation des tables de mortalité TH00-02 pour les hommes et TF00-02 pour les femmes) et de la probabilité que le salarié quitte l'entreprise avant la date de son départ à la retraite. De plus, la société applique un taux de charges sociales de 44,5% au calcul du montant de la dette actuarielle (50% au 31 décembre 2010). La dette actuarielle relative aux médailles du travail est, quant à elle, déterminée sans charges sociales dans la mesure où elle respecte les conditions de non assujettissement.

Les versements effectués à une compagnie d'assurance en couverture de l'engagement de la société vis-à-vis de ses salariés en matière d'indemnités de départ à la retraite, tout comme les remboursements obtenus au titre des prestations servies, sont enregistrés en résultat au sein des rubriques «salaires et traitements» et «charges sociales».

(ii) CATS

Le taux d'actualisation retenu pour évaluer la dette actuarielle relative au dispositif CATS au 31 décembre 2011 est égal à 2,9% (2,5% au 31 décembre 2010). Cette dette actuarielle est estimée en prenant en compte l'ensemble des salariés susceptibles de bénéficier de cet accord et pour lesquels il existe, à la clôture considérée, une probabilité suffisante qu'ils opteront pour ce dispositif (soit 3 personnes sur un total de 4 salariés susceptibles de bénéficier de cet accord).

Analyse de la provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé

La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé s'analyse comme suit par nature de dépenses :

Aucune dépense se rapportant à cette provision n'est survenue au cours de l'exercice (aucune dépense au titre de l'exercice 2010).

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Coûts liés à la chaussée	1 182 732	997 763
Total	1 182 732	997 763

Note 10. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Analyse par nature

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'analysent comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Emprunts liés à la convention de crédit	48 280 000	54 685 000
Intérêts courus sur emprunts	35 320	40 005
Total	48 315 320	54 725 005

Au cours de l'exercice, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit (identique au cours de l'exercice 2010) et les remboursements se sont élevés à 6.405.000 euros (6.040.000 euros au cours de l'exercice 2010).

Echéances de remboursement

Les échéances de remboursement au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

	Total
2012	6 770 000
2013	5 410 000
2014	5 490 000
2015	5 310 000
2016	5 310 000
Au-delà	19 990 000
Total	48 280 000

Intérêts

L'emprunt supporte un taux variable fonction de l'Euribor 6 mois majoré de 0,65%, non compris la commission de 0,35% versée au garant de la dette et la majoration de ce taux de 0,25 point de base appliquée depuis 2008 (cf. paragraphe Garantie obtenue auprès d'un organisme de garantie financière). La convention de crédit prévoit que 85% de l'en-cours de dette contractée à taux variable doit faire l'objet d'une couverture de taux pour limiter les risques engendrés par la variabilité du taux. A cet effet, la société dispose au 31 décembre 2011 des instruments suivants :

- un swap d'un montant notionnel amortissable de 20.000.000 euros au 31 décembre 2011 (25.500.000 euros au 31 décembre 2010), mis en place en 2005 et venant à échéance en juin 2015, permettant à la société de payer le taux Euribor 4 ans compris dans un tunnel de taux allant de 2,65% à 5,70%, en contrepartie du taux variable Euribor 6 mois. La juste valeur de ce swap s'élève à -875.717 euros au 31 décembre 2011 (-1.019.822 euros au 31 décembre 2010) ;

- un swap d'un montant notionnel amortissable de 21.040.000 euros au 31 décembre 2011 (20.990.000 euros au 31 décembre 2010), mis en place en juin 2009 et venant à échéance en juin 2015, permettant à la société de payer le taux Euribor 6 mois compris dans un tunnel de taux allant de 1,35% à 4,45%, en contrepartie du taux Euribor 6 mois. La juste valeur de ce swap s'élève à -143.302 euros au 31 décembre 2011 (27.112 euros au 31 décembre 2010).

Clause de déchéance du terme

Selon la convention de crédit conclue le 16 juin 2003, les événements suivants constituent des cas d'exigibilité anticipée de la dette : non-paiement, violations d'obligations, déclaration inexacte, manquement croisé, insolvabilité, cessation ou changement ou suspension d'activité, procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, nomination d'administrateurs provisoires ou de conciliateurs ou de mandataires liquidateurs, existence de mesures conservatoires ou d'exécution prises par des créanciers, illégalité, procédure d'alerte, contentieux constituant un changement significatif défavorable, perte de la concession, perte des documents de sûreté, résiliation et violation d'une loi applicable.

Sûretés consenties

En vertu des conventions relatives aux sûretés, la société s'engage à consentir à Natixis en qualité d'agent intercréancier et agent de crédit, à la Banque Européenne d'Investissements en qualité d'agent de crédit, et à CIFGE en qualité de garant, les sûretés suivantes :

- le nantissement de tous les droits, titres et intérêts, présents ou futurs, certains ou éventuels relatifs aux comptes bancaires et inscrits à l'actif de son bilan pour un montant total de 13.913.972 euros au 31 décembre 2011 (13.096.948 euros au 31 décembre 2010) ;
- le nantissement du compte d'instruments financiers et des instruments financiers dont la société est titulaire, ainsi que tous les fruits et

produits qui y sont attachés ;

- la cession de la créance de la société à l'égard de la ville de Marseille correspondant à l'indemnité de rachat qui serait versée par le concédant conformément à l'article 63 du cahier des charges de la concession en cas de rachat de la concession avant son terme (voir note 20).

Garantie obtenue auprès d'un organisme de garantie financière

La société verse à un organisme de garantie financière, CIFGE, une commission égale à 0,35% de l'en-cours de crédit destinée à garantir le service de la dette bancaire. Cette commission a été versée à hauteur de 60% de son montant total au cours du premier semestre 2003. Le solde de 40% est théoriquement versé selon un échéancier parallèle à celui des remboursements d'emprunt. Ce solde n'est plus versé depuis la dégradation de la notation de CIFGE survenue en 2008 et s'impute sur la majoration du taux d'intérêt de la dette de 0,25 point de base appliquée par les prêteurs depuis cette date. La commission est prise en charge en résultat financier en tant que complément aux intérêts versés sur la dette bancaire.

La partie de la commission versée par avance figure en charges constatées d'avance à l'actif et est reprise en résultat au cours de la période concernée par la garantie. Celle-ci prendra fin en 2020, date du dernier remboursement de la dette bancaire.

Note 11. Dettes fiscales et sociales

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Impôt sur les bénéfices	-	294 842
Participation des salariés	377 935	365 578
Dettes vis-à-vis des organismes sociaux	535 975	345 481
Taxe sur la Valeur Ajoutée	685 566	676 548
Autres	465 494	335 553
Total	2 064 970	2 018 002

Au 31 décembre 2011, la société dispose d'une créance d'impôt sur les bénéfices vis-à-vis de l'administration fiscale (dette d'impôt au 31 décembre 2010) correspondant à la différence entre la charge d'impôt de l'exercice et les acomptes versés par la société au cours de l'exercice.

Note 12. Autres dettes

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Concours bancaires courants	8 172	4 972
Dépôts et cautionnements	220 457	219 889
Autres	171 477	250 447
Total	400 106	475 308

Les dépôts et cautionnements représentent les montants versés par les clients lors de la souscription des abonnements TIS et la remise des badges correspondant ; ils sont remboursés à l'occasion de la résiliation de ces abonnements ou constatés en produit en cas de perte du badge.

Note 13. Produits constatés d'avance

Analyse par nature

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Indemnités reçues pour l'exploitation de réseaux de télécommunications	45 777	69 152
Contrats de publicité	16 814	16 388
Total	62 591	85 540

Les indemnités reçues pour l'exploitation des réseaux de télécommunications ont été perçues lors de la mise en place des conventions d'exploitation, elles sont comptabilisées dans les prestations annexes incluses dans le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'écoulement du temps jusqu'au terme des contrats

Echéances de comptabilisation en produits

	Produits à rapporter aux résultats futurs
2012	40 190
2013	22 401
Total	62 591

Note 14. Echéances des créances d'exploitation et des dettes d'exploitation

Les créances clients et les autres créances d'exploitation ont des échéances à moins d'un an. Les dettes d'exploitation ont des échéances à moins d'un an.

Note 15. Chiffre d'affaires

Recettes de péages

Les recettes péages enregistrées en chiffre d'affaires correspondent aux montants des péages hors taxes perçus sur le tunnel principal concédé. Les recettes péages de l'exercice 2011 correspondent au passage de 16.026.340 véhicules (16.205.342 véhicules pour l'exercice 2010) au tarif moyen de 2,53 euros toutes taxes comprises (2,53 euros toutes taxes comprises pour l'exercice 2010). Le tarif de base du passage hors remises s'élève à 2,70 euros toutes taxes comprises depuis le 1er janvier 2012 contre 2,60 euros toutes taxes comprises appliqué depuis le 1er juillet 2008.

Prestations annexes

Le chiffre d'affaires des activités annexes recouvre principalement :

- des refacturations de coûts à la Société Prado Sud, société concessionnaire du futur tunnel qui reliera l'actuel tunnel Prado Carénage au rond point de l'avenue du Prado ;
- les loyers reçus pour l'exploitation de réseaux de télécommunications.

Note 16. Autres produits et charges, nets

	2011	2010
Charges :		
- coût des réparations sur dégâts causés par des tiers	(61 775)	(107 115)
- comptabilisation en pertes de créances clients	(49 182)	(44 962)
- redevances au concédant	(152 725)	(153 572)
- divers	(740)	(2 679)
Produits :		
- indemnités d'assurance reçues	98 355	142 424
- divers	4 991	9 037
Produits (charges) nets	(161 076)	(156 867)

Les dépenses de réparations engagées par la société suite à des sinistres pris en charge par les compagnies d'assurance sont présentées au sein du poste «autres charges». Cette présentation permet de mettre en regard les dépenses externes supportées par la société suite à la survenance de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes reçues.

Note 17. Résultat financier

	2011	2010
Charges d'intérêts sur emprunts	(1 147 737)	(973 718)
Produits (charges) d'intérêts des instruments de couverture nets	(271 574)	(506 743)
Charges financières liées au refinancement des emprunts mis en place en 2003 et rapportées en résultat (cf. note 6)	(61 098)	(66 502)
Commissions versées au garant de la dette bancaire et frais liés	(152 876)	(267 912)
Produits issus des placements de la trésorerie	66 478	28 523
Autres produits (charges) financiers	4 610	5 739
Résultat financier	(1 562 197)	(1 780 613)

Note 18. Résultat exceptionnel

	2011	2010
Prix de cession des immobilisations cédées	25 906	37 200
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou sorties de l'actif	(26 191)	(44 391)
Autres produits (charges) exceptionnels	(46)	(6 335)
Résultat exceptionnel	(331)	(13 526)

Le résultat exceptionnel est principalement composé de produits de cession d'immobilisations cédées ainsi que de leur valeur nette comptable correspondante

Note 19. Impôts sur les bénéfices

Les charges à étaler et les intérêts d'emprunt supportés en phase de construction inclus dans le coût du tunnel sont sources de passifs d'impôts différés. S'ils étaient comptabilisés, ces passifs d'impôts différés seraient partiellement compensés par des actifs d'impôts différés issus de certaines provisions considérées comme non déductibles au plan fiscal. Les bases d'impôts différés et les impôts différés correspondants sont les suivants :

#03

Rapport général
du commissaire aux comptesRapport
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Marseille, le 1er février 2012
KPMG Audit - Département de KPMG S.A. - Georges Maregiano - Associé

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Estimations comptables

La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé. Nos travaux ont consisté à apprécier l'ensemble des données techniques disponibles à la date de l'arrêt des comptes et sur lesquelles se fonde la détermination du montant de cette provision et à nous assurer du caractère raisonnable des estimations significatives retenues. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations. En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Base des impôts différés

Impôts différés correspondants

	Base des impôts différés		Impôts différés correspondants			
	31 décembre 2010	Variations résultat	31 décembre 2011	décembre 2010 Créances (Dettes) 34,43%	Variations résultat	décembre 2011 Créances (Dettes) 34,43%
Provision engagements sociaux	351 420	(73 169)	278 251	120 994	(25 192)	95 802
Frais financiers période intercalaire	(534 353)	35 111	(499 242)	(183 978)	12 089	(171 889)
Charges à étaler	(971 323)	163 195	(808 128)	(334 427)	56 188	(278 238)
Produits constatés d'avance	85 540	(22 949)	62 591	29 451	(7 901)	21 550
Participation des salariés	352 091	22 343	374 434	121 225	7 693	128 918
Autres	54 795	(535)	54 260	18 866	(184)	18 682
Total	(661 830)	123 996	(537 834)	(227 868)	42 692	(185 176)

Si les impôts différés étaient comptabilisés, les capitaux propres de la société auraient été réduits de 185.176 euros au 31 décembre 2011 (227.868 euros au 31 décembre 2010) et la charge d'impôt serait modifiée comme suit :

	2011	2010
Charge d'impôt au compte de résultat	5 552 690	5 728 929
Charge (produit) d'impôt différé	(42 692)	(62 368)
Charge d'impôt après impôt différé (1)	5 509 998	5 666 561
Bénéfice avant impôt y compris participation des salariés (2)	16 040 150	16 261 208
Taux d'impôt effectif (1) / (2)	34,35%	34,85%
Taux d'impôt en vigueur, pour mémoire	34,43%	34,43%

Note 20.
Engagements financiers

En dehors des engagements relatifs aux instruments de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts décrits en note 10, les engagements financiers de la société sont les suivants :

- La société a consenti une caution à la ville de Marseille au titre de l'exploitation pour un montant de 152.449 euros.
- Le concédant a la faculté à compter de 2015 et moyennant un préavis d'un an de racheter la concession. En cas de rachat, le concessionnaire aura droit à une indemnité pour manque à gagner égale à la moyenne des produits nets réalisés pendant les sept dernières années précédant la date de rachat déduction faite des deux années les moins favorables au concessionnaire, multipliée par le nombre d'années restant à courir jusqu'à l'expiration normale de la concession.

Note 21.
Rémunération des dirigeants

Les rémunérations versées aux dirigeants de la société ont représenté 158.719 euros bruts au cours de l'exercice (145.147 euros bruts au titre de l'exercice 2010).

Note 22.
Ventilation de l'effectif

Statuts	Effectif moyen	
	2011	2010
Cadres	7	7
Agents de maîtrise	31	32
Employés	28	27
Total	66	66

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

01

TPC

Rapport 2011

Rapport spécial du commissaire aux comptes

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Marseille, le 1er février 2012 - KPMG Audit - Département de KPMG S.A. - Georges Maregiano - Associé

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

#04

Rapport spécial
du commissaire aux comptes

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé
Convention conclue avec le Groupement Conception Construction du tunnel Prado Sud

- Nature et objet : votre conseil d'administration du 27 août 2010 a autorisé la conclusion d'une convention avec le Groupement Conception Construction du tunnel Prado Sud pour adapter les études et prendre les mesures conservatoires au niveau de la réalisation des travaux du tunnel Prado Sud permettant la réalisation du tunnel Schloesing pour un montant de 300.000 euros.
- Modalités : à ce titre, votre société a comptabilisé en immobilisations en cours des frais d'études facturés au cours des exercices antérieurs par le Groupement Conception Construction du tunnel Prado Sud pour un montant de 225.906 euros au 31 décembre 2011. Aucun frais d'études n'a été facturé par le Groupement Conception Construction du tunnel Prado Sud au cours de l'exercice.

Convention conclue avec la Société Prado Sud

- Nature et objet : votre conseil d'administration du 22 février 2010 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat d'assistance définissant les termes des prestations techniques, administratives et financières réalisées par votre société au bénéfice de la Société Prado Sud. Cet avenant vise à réviser à 100.000 euros le montant du forfait global annuel pris en compte dans les facturations établies au titre de ce contrat et à maintenir une refacturation à l'euro l'euro des dépenses supportées par votre société pour le compte de la société Prado Sud.

- Modalités : dans le cadre de ce contrat, votre société a facturé et enregistré en produits un montant total de 273.125,83 euros hors taxes au titre des prestations assurées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Convention conclue avec la Société Prado Sud

- Nature et objet : contrat d'exploitation définissant les termes de l'exploitation du futur tunnel Prado Sud par la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage.
- Modalités : la Société Prado Sud, société concessionnaire d'un tunnel reliant l'actuel tunnel Prado-Carénage au Rond Point du Prado a confié à votre société l'exploitation de cet ouvrage. Le contrat d'exploitation conclu entre votre société et la Société Prado Sud, autorisé par votre conseil d'administration du 26 août 2008, prévoit notamment pour votre société :
 - pendant la phase de pré-exploitation, une rémunération forfaitaire globale de 300.000 euros, révisable et payable deux mois avant la mise en service de l'ouvrage ;
 - pendant la phase d'exploitation, une rémunération forfaitaire annuelle fixe d'un million d'euros à laquelle s'ajoute un intéressement par véhicule supplémentaire à des bases préalablement fixées.

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2011.

#05

Rapport du Président du
conseil d'administration

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage.

INTRODUCTION ET CADRE REGLEMENTAIRE

Les articles L.225-37 et L.225.68 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la Loi de Sécurité Financière, imposent au Président du Conseil d'Administration ou de Surveillance, selon le cas, de toute société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et ayant son siège social en France, de « rendre compte et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration », un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-102-1 et L.233-26, portant notamment sur la composition du Conseil, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société. Sans préjudice des dispositions de l'article L.225-56, le rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du directeur général. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 31 janvier 2012.

PARTIE 1

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin d'assurer sa mission légale de contrôle permanent de la gestion de la Société, le Conseil d'Administration a décidé au cours de sa réunion du 22 février 2010 d'adopter le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié par Middelnext en décembre 2009.

En termes de rémunérations, la société applique les recommandations de l'AFEP et du MEDEF, notamment celles du 6 octobre 2008 relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dans les sociétés cotées qui ont été examinées par le Conseil d'Administration du 3 décembre 2008.

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de 11 membres. Il s'agit de :

- M. Gilbert SABY, Président
- EIFFAGE SA représenté par M. Marc LEGRAND
- EIFFAGE TP représenté par M. Philippe DELMOTTE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE

SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION
DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES PROCEDURES DE CONTROLE
INTERNE EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIETE

- EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS représenté par M. Max ROCHE
- OMNIUM GENERAL LABORDE représenté par Mme Sylvia FONSECA jusqu'au 6 décembre 2011, puis par M. Olivier de Guinaumont
- VINCI SA représenté par M. Fadi SELWAN
- VINCI CONCESSIONS représenté par M. Olivier MATHIEU
- SEMANA représenté par M. Christophe Pélissier du Rausas jusqu'au 15 juillet 2011 puis par M. Gilles BREEM
- SNEL représenté par M. Pierre Louis DELSENY

Deux administrateurs sont des administrateurs indépendants :

- CREDIT DU NORD représenté par M. Yvon LEA,
- CIC LYONNAISE DE BANQUE représenté par M. Patrice CAUVET.

Au cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leurs fonctions est de quatre années. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat des dits Administrateurs.

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la société. Deux représentants du comité d'entreprise sont convoqués à toutes les séances du conseil d'Administration. Ils assistent aux réunions avec voix consultative. Un règlement intérieur a été adopté par le conseil le 15 février 2011.

Un comité d'audit et un comité des nominations et rémunérations des mandataires sociaux sont en place depuis l'exercice 2004. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, il sera proposé à la prochaine assemblée générale la nomination de Mme Françoise Vial Brocco au poste d'administrateur. Mme Françoise Vial Brocco est actuellement conseillère auprès des sociétés cotées ou susceptibles de l'être. Elle anime le pôle bourse de Marseille après avoir été la déléguée régionale d'Euronext. Elle sera administrateur indépendant.

2. POUVOIRS DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations stratégiques, financières et juridi-

01

TPC

Rapport 2011

Rapport du Président du conseil d'administration

ques de la société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale et dans les limites de l'objet social, le Conseil peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent.

Dans ses rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de la mission, sous réserve du respect de la confidentialité de ces informations compte tenu du statut de société cotée en bourse qu'a SMTPC. Sont nécessairement soumises à l'approbation du Conseil d'Administration, outre l'arrêté des comptes, les décisions relatives aux budgets annuels, aux cessions ou prises de participation (y compris les constitutions) dans toute société, groupement, les conventions réglementées, la fixation des montants d'engagement financier de la société, les propositions d'orientation stratégiques majeures de la société entraînant un impact financier important.

3. ORGANISATION DES RÉUNIONS DU CONSEIL

De façon habituelle, le Conseil se réunit au moins quatre fois par an : au cours du 1er trimestre pour l'arrêté des comptes annuels, au cours du second trimestre dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels, au cours du 3ème trimestre pour l'examen des comptes intermédiaires semestriels et au 4ème trimestre pour l'examen et le vote du budget de l'année suivante.

Compte tenu de la localisation des administrateurs, la plupart des réunions se tiennent à Paris. En 2011, il s'est tenu quatre réunions du Conseil d'Administration : le 15 février, le 1 avril, le 30 août, le 6 décembre.

La participation des administrateurs a

été supérieure à 70%.

Des dossiers de préparation sont envoyés par la direction aux administrateurs quelques jours en avance.

4. REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale tenue le 1er avril 2011 n'a pas attribué de jetons de présence aux administrateurs.

5. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2011

Le conseil du 15 février 2011 a adopté un règlement intérieur.

L'Assemblée Générale a renouvelé les mandats d'administrateur de :

CREDIT DU NORD

EIFFAGE

EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS

Pour une durée de 4 ans.

A. Questions financières

Le Conseil a arrêté les comptes annuels de l'exercice 2010 le 15 février 2011. Compte tenu des résultats financiers il a proposé l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende de 1,60 € par action soit une augmentation de 7% par rapport à l'année précédente. Les informations financières détaillées sont fournies au Conseil pour l'examen des comptes intermédiaires au 30 juin et pour l'arrêté des comptes annuels au 31 décembre.

B. Questions d'organisation et d'exploitation

A chaque Conseil, le Directeur Général fait un point sur l'activité de la société tant en ce qui concerne le trafic et les recettes que les événements qui ont marqué la période écoulée depuis le précédent Conseil.

Les questions de sécurité sont régulièrement exposées au Conseil ainsi que les différentes mesures mises en oeuvre dans le cadre de l'exploitation.

Les questions sociales importantes sont développées ainsi que la politique de rémunération des salariés. Le Conseil est informé des accords d'entreprise conclus par la direction et les représentants des salariés.

C. Questions de stratégie et de développement

Ces questions sont essentiellement évoquées au cours du Conseil de fin d'année où la Direction propose le budget de l'année à venir.

Si les dépenses d'exploitation évo-

luent de façon régulière et en fonction du trafic et du vieillissement de l'ouvrage et des équipements, le programme d'investissement est discuté par les administrateurs qui demandent toutes explications utiles à la Direction.

Le Conseil a été informé régulièrement de l'évolution du projet lancé par la communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour la réalisation du tunnel Prado Sud sous forme d'une concession attribuée le 14 mars 2008 à la SAS Prado Sud constituée par Vinci SA, Vinci Concessions et Eiffage.

6. COMITE DES REMUNERATIONS

Le comité des rémunérations a fait approuver ses propositions de rémunération du Président et du Directeur Général par le Conseil du 1er avril 2011. Elles sont publiées dans le rapport du Conseil.

7. COMITE D'AUDIT

Au cours de l'année 2004, le Conseil d'Administration a décidé de créer un comité d'audit comprenant trois administrateurs. Sous la présidence de M. Patrice Cauvet représentant CIC Lyonnaise de Banque, le comité composé de Philippe Delmotte, représentant Eiffage TP, et Pierre Louis Delseny, représentant SNEL s'est réuni le 11 janvier 2012 pour examiner les comptes annuels de l'exercice 2011.

Le comité a entendu le Commissaire aux Comptes, le Responsable du département administratif et financier et le Directeur Général.

Le comité d'audit a examiné la cartographie des risques réalisée à la demande de la direction par le cabinet Ernst & Young.

- Parmi les risques recensés, le comité d'Audit a demandé que la Direction de la société identifie les 10 risques les plus importants et

- Pour les 5 plus grands définit un Plan d'action visant, pour chacun d'eux, à réduire l'exposition de l'entreprise et le cas échéant à minimiser leur impact sur l'exploitation s'ils devaient se concrétiser

- Pour les 5 risques suivants effectue une évaluation annuelle de leur évolution et une mise à jour des fiches de suivi. Le rapport du comité a été diffusé et commenté au cours du

Conseil d'Administration du 31 janvier 2012.

8. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il s'agit des conventions concernant : Le contrat d'exploitation du tunnel Prado Sud avec la société Prado Sud dont les actionnaires sont les sociétés Eiffage, Vinci Concessions et Vinci SA actionnaires de SMTPC.

- Le contrat d'assistance définissant les termes des prestations techniques, administratives et financières réalisées par SMTPC pour le bénéfice de la société Prado Sud dont les actionnaires sont les sociétés Eiffage, Vinci Concessions et Vinci SA actionnaires de SMTPC.

- La convention avec le groupement constructeur du tunnel Prado Sud les actionnaires sont les sociétés Eiffage, Vinci Concessions et Vinci SA actionnaires de SMTPC portant sur la réalisation d'aménagements en faveur de SMTPC. Conformément à la réglementation, ces conventions ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration. Elles seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

9. GOUVERNANCE ET ETENDUE DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Conformément aux possibilités offertes par les statuts, les fonctions de Président et de Directeur Général sont séparées. Depuis le 1er septembre 2008, M. Gilbert SABY est nommé Président du Conseil d'Administration. M.

Jacques FERON est nommé Directeur Général de SMTPC. En outre, M. Jacques FERON représente la société Vinci Concessions comme Président de la SAS Prado Sud. A ce titre, il est titulaire d'un contrat de travail auprès de la société Vinci Concessions. Il n'a pas de contrat de travail SMTPC.

Le Conseil a défini les pouvoirs attribués au Directeur Général : « il dispose à cet égard des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ou réserve au Conseil d'Administration. »

Dans la pratique, le Conseil est informé ou associé à toutes les décisions d'une certaine importance.

PARTIE 2

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

1. Introduction

A. Définition du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la société ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

B. Finalités et limites

Il est rappelé que dès l'origine du projet, SMTPC a choisi d'assurer directement l'exploitation de l'ouvrage et a ainsi fixé des orientations de gestion tendant à réduire et maîtriser les coûts d'exploitation. Une des orientations majeures a été l'automatisation de la chaîne de perception du péage entre la voie de la gare de péage et l'inscription de la recette en comptabilité et en trésorerie. La deuxième orientation a été la limitation de l'effectif et en particulier de l'effectif administratif alors même que nous assurons en interne la totalité de la vie sociale de cette entreprise (hors tenue du registre d'actionnaires). Cela signifie qu'il n'existe pas de véritable service de contrôle interne déhiérarchisé et rattaché directement au Président du Conseil.

C. Principes d'évaluation du système de

contrôle interne

Compte tenu de ce qui précède, la préoccupation constante de la Direction a été d'ouvrir largement l'audit du Commissaire aux Comptes en leur demandant des analyses fines sur un certain nombre de points.

La qualité du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein de la société est appréciée par le Commissaire aux Comptes, dans le cadre de leur mission, et avec l'appui total de la Direction. L'autorité de contrôle est reconnue par les équipes SMTPC. Le comité d'audit constitué avec trois administrateurs se réunit une fois par an pour analyser un sujet déterminé.

2. Le système de contrôle interne

A. Environnement de contrôle

A.1 Culture d'entreprise

La perception du péage est un des métiers de base de l'entreprise. La transaction unitaire est d'un montant faible, 2,6€ en 2010, mais elle est payée par un grand nombre de clients, 16 millions par an. De plus une partie non négligeable, près de 20%, est payée en espèces.

Le contrôle de la recette péage fait donc partie intégrante de la culture de ce type d'entreprise et fait l'objet d'une attention particulière.

Le contrôle des achats et autres frais d'exploitation est soumis à des règles classiques de bonne gestion.

A.2 Les acteurs du contrôle interne

Les responsables des départements ont été recrutés en tenant compte de leur expérience acquise dans les activités similaires.

Depuis septembre 2007, le département commercial qui est en charge de l'exploitation du péage est rattaché au chef du département administratif et financier.

Les receveurs de péage et les surveillants de péage sont formés à leur activité et sont conscients des contraintes qui pèsent sur leur résultat. Les écarts de recette sont à justifier dès la fin de poste.

Depuis septembre 2009 et en accord avec le Président, un agent a été recruté au département administratif et financier afin d'assurer au jour le jour le contrôle de la recette tous modes de paiement confondus ainsi que le contrôle de gestion de l'ensemble des activités.

B. Le contrôle de la recette péage

B.1 Les procédures opérationnelles

Les consignes d'exploitation à l'usage des receveurs et surveillants de péage ont été rédigées à la mise en service du tunnel ; elles ont été adaptées aux évolutions du matériel de péage et des moyens de paiement.

B.2 L'organisation du contrôle

Le contrôle est organisé à chaque stade des mouvements financiers décrits selon le schéma joint en annexe. Chacun des trois départements concernés assume ses propres niveaux de contrôle.

Le département administratif et financier est responsable du contrôle de gestion au jour le jour.

Toutes les informations relatives à la recette péage sont collectées par le contrôleur de gestion qui met en évidence les éventuelles anomalies suivant les modes de paiement.

B.3 Infrastructure informatique et gestion des données

Le logiciel spécifique de gestion du péage a été commandé dans le cadre de la construction de l'ouvrage à une société de services informatiques. Un des responsables du projet a été recruté par SMTPC à la mise en service du tunnel pour être le responsable du service informatique. Toutes les évolutions du logiciel ont été réalisées en interne et plus de 17 ans après sa mise en fonctionnement, le logiciel péage donne toute satisfaction.

L'infrastructure de base du système informatique est un ordinateur IBM AS400. L'organisation des réseaux est décrite sur le schéma joint en annexe. Le matériel de péage a fait l'objet d'une rénovation totale pour le passage en l'an 2000. C'est le responsable du département informatique qui a été chargé de ce projet de façon à assurer une intégration parfaite de l'ensemble des systèmes d'information.

B.4 Traitement des recettes en espèces et remise en banque

Depuis l'origine les recettes espèces provenant des voies de péage font l'objet d'une deuxième reconnaissance par le surveillant de péage en poste de nuit. Les espèces sont ensuite

conditionnées et transportées par une entreprise spécialisée directement à la Banque de France.

La Banque de France a décidé de modifier les conditions de remise des espèces et a mis en place une procédure d'agrément très stricte pour les sociétés désirant faire des remises en direct comme c'est le cas de SMTPC.

Le matériel de traitement des espèces a dû être complété par l'acquisition d'une encartoucheuse de façon à confectionner des rouleaux normalisés et identifiés par remettant, et d'une filmeuse pour constituer et fermer les sacs par type de pièces.

De nouvelles procédures ont dû être développées pour les surveillants de péage chargés de cette tâche, lesquelles procédures ont reçu l'agrément formel de la Banque de France. Des visites périodiques sont organisées par le personnel de la Banque de France.

B.5 Nouveautés 2011 :

Le suivi des écarts de caisse des péagers a été revu cette année. Il permet maintenant d'avoir des statistiques, mensuelles et en cumulé annuel, sur le nombre de caisses effectué par un caissier, le nombre de caisse sans écart, avec écart positif ou négatif ainsi que la valorisation de ces écarts.

L'objectif est, en plus de la détection d'éventuelles fraudes, de pouvoir faire de la prévention vis-à-vis de nos caissiers par identification d'évolutions d'anomalies déclenchant un entretien individuel.

C. Contrôle des dépenses

Le budget de dépenses est préparé par chaque département et présenté au Directeur Général. Le budget final tant en fonctionnement qu'en investissement est soumis pour approbation au Conseil d'Administration de fin d'année.

Les engagements sont sous la responsabilité de chaque département sauf les marchés et les investissements. Toutes les dépenses d'un montant supérieur à 10 000 € sont visées par le Directeur Général.

Nouveautés 2011 :

En complément du suivi mensuel des charges par nature comptable, une

revue analytique plus détaillée est réalisée par projet. Cette revue est basée sur les données comptables mais également sur les engagements des dépenses.

Par ailleurs, une étude a été lancée afin de mettre en place une nouvelle application et un nouveau processus de suivi des engagements des dépenses.

D. Information et communication

Le chef de département administratif et financier reporte directement au Directeur Général qui rend compte au Président si nécessaire. Le Président est informé des anomalies majeures de fonctionnement et de toutes celles susceptibles d'impliquer du personnel de la société.

E. La mesure du contrôle interne

A l'initiative des Commissaires aux comptes, des audits sont réalisés sur des sujets sensibles : système informatique en 2002, revue fiscale en 2003 et 2009, procédures liées à la paie et au suivi du personnel en 2004 et 2011, immobilisations et examen critique de l'approche par composants en 2005, audit du système d'information et du processus du traitement du chiffre d'affaires péage en 2006 et 2007, appréciation du contrôle interne afférent aux procédures de suivi et comptabilisation des investissements en 2010.

Des rapports sont émis et présentés à la direction générale et communiqués au Président. Ceci permet une évaluation extérieure de la qualité des méthodes utilisées et ouvre la voie aux modifications à apporter à nos systèmes pour améliorer la qualité du contrôle.

F. L'évaluation des risques

La mise en place du refinancement de la dette a nécessité au cours des années 2002 et 2003 une réactualisation des risques de la concession.

En particulier l'étude de trafic concernant l'ouverture de la rocade L2 a été reprise par le bureau d'études SETEC et les résultats ont été reportés dans le modèle financier. Une mise à jour lourde a été produite par le même bu-

reau d'études à l'occasion de l'offre pour la concession du tunnel Prado Sud.

Le modèle financier est actualisé chaque année et est fourni à l'agent intercréancier du syndicat bancaire.

Il reprend donc les résultats de l'exercice écoulé et intègre les nouvelles hypothèses de trafic, de taux d'intérêt.

Le modèle financier mis à jour pour intégrer l'investissement du tunnel Rège a fait l'objet d'un audit par le cabinet KPMG à la demande des prêteurs en 2005.

La société et ses partenaires disposent d'un outil d'évaluation des risques fiable et bien adapté à ce type d'activité. Par ailleurs différents audits ont été réalisés à la demande des prêteurs sur les investissements de renouvellement, les assurances.

L'introduction en bourse des actions de notre société a imposé à la direction de nouvelles contraintes en termes d'information et de délai pour fournir cette information. La société s'est efforcée d'y répondre tout en constatant la faiblesse de ses moyens.

A la demande de la société Vinci, actionnaire SMTPC, une analyse des risques avait été conduite par le cabinet SAGERIS en 2007. Celle-ci avait conduit à l'établissement d'une cartographie des risques et à la rédaction d'un rapport remis à Vinci et SMTPC et tenu à la disposition des Administrateurs.

A la demande de la direction, une nouvelle cartographie des risques a été produite par le cabinet Ernst & Young en 2011. Le rapport a été présenté au comité d'audit et au conseil d'administration. SMTPC a été sélectionnée dans le panel 2009 des sociétés étudiées dans le GAIA Index. Développé par IDMidCaps et Ethifinance avec le soutien de la SFAF et de Middlenext, le GAIA Index est né de la nécessité de prendre en compte des éléments extra financiers dans l'analyse et la valorisation des sociétés cotées. Établi à partir d'un questionnaire réalisé auprès de 230 sociétés, mesurant le degré de gestion du risque de l'entreprise en matière de gouvernance,

d'environnement, et de social, le système de notation GAIA permet de délivrer une note à chaque émetteur afin de déterminer son engagement dans les critères ESG. La note de SMTPC est de 72.97 sur 100 ce qui classe notre société à la 30ème place.

Au plan purement technique, la directive sur la sécurité des tunnels routiers prise après l'accident du Mont Blanc fait obligation aux exploitants de faire approuver un nouveau dossier de sécurité tous les 6 ans. Après 2 ans de préparation et de mise au point le dossier de sécurité du tunnel Prado Carénage a été présenté le 21 décembre 2010 à la commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers (CNESOR).

La commission a donné un avis favorable ce qui a permis au Préfet des Bouches du Rhône de renouveler l'autorisation d'exploiter pour une durée de 6 ans.

3. Axes de progrès

La société s'organise pour mettre en oeuvre les nouvelles directives applicables aux sociétés cotées suite à la transposition des directives européennes. Des missions de contrôle interne pourront être confiées à la personne en charge du contrôle de gestion.

La mission du comité d'audit sera étendue et valorisée.

Contrôle des risques Informatique

Afin de disposer d'une vision globale de l'impact de ses activités en termes de risque, SMTPC a souhaité réaliser une étude des diverses activités d'un point de vue informatique en vue d'élaborer un Plan de Reprise d'Activité.

L'objectif est d'analyser les impacts d'éventuelles pannes ou dysfonctionnements du Système d'Information sur les activités de la SMTPC et de recommander des actions d'un point de vue informatique à mettre en oeuvre afin de réduire ces risques.

L'étude a permis de constater que, dans l'éventualité de la survenance d'un sinistre majeur impactant l'uni-

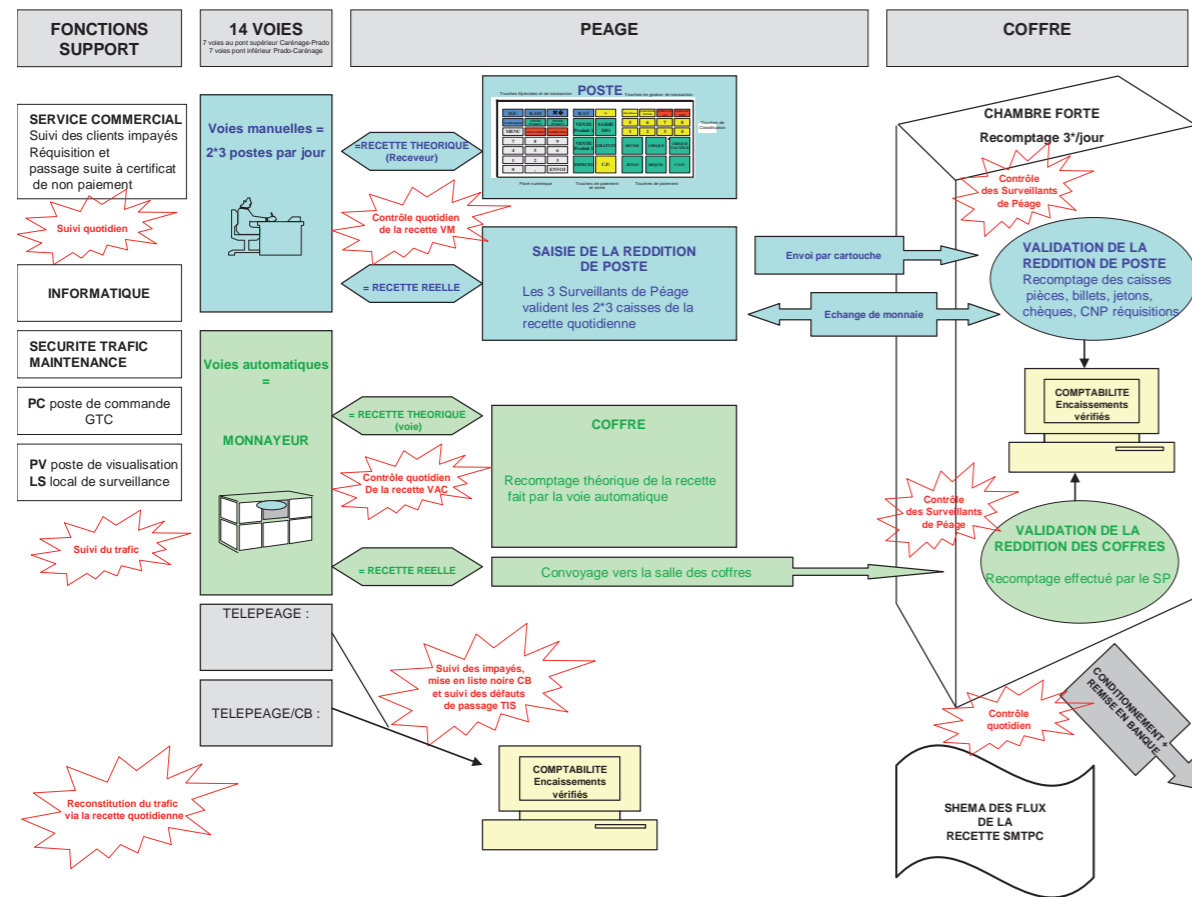
que salle machine dans sa globalité, le redémarrage de l'activité complet pourrait prendre plusieurs semaines (délai d'intervention des fournisseurs et remise en état des services).

Dans un premier temps, des recommandations prioritaires (court et moyen terme) et peu coûteuses ont été faites. Après une analyse poussée, les solutions ont été proposées en 2010 et leur mise en oeuvre financée en 2011 avec notamment un nouveau site informatique déporté situé dans un local technique du tunnel qui vient en secours du site principal situé dans le bâtiment administratif. Le système de reprise de l'activité sera complètement opérationnel au mois de mars 2012.

4. Communication financière

La Société établit un calendrier précis de diffusion aux marchés financiers d'une information à jour. Ce calendrier est communiqué en interne et en adéquation avec les exigences de l'AMF. Toute information significative communiquée à la communauté financière reflète avec sincérité et transparence la situation et l'activité du Groupe et est effectuée dans le respect du principe d'égalité d'information entre les actionnaires.

L'information financière est mise à disposition sur le site internet www.tunnelprado.com.



#06

Rapport du commissaire aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes,

établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage
Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société Marseillaise du Tunnel Prado- Carénage S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

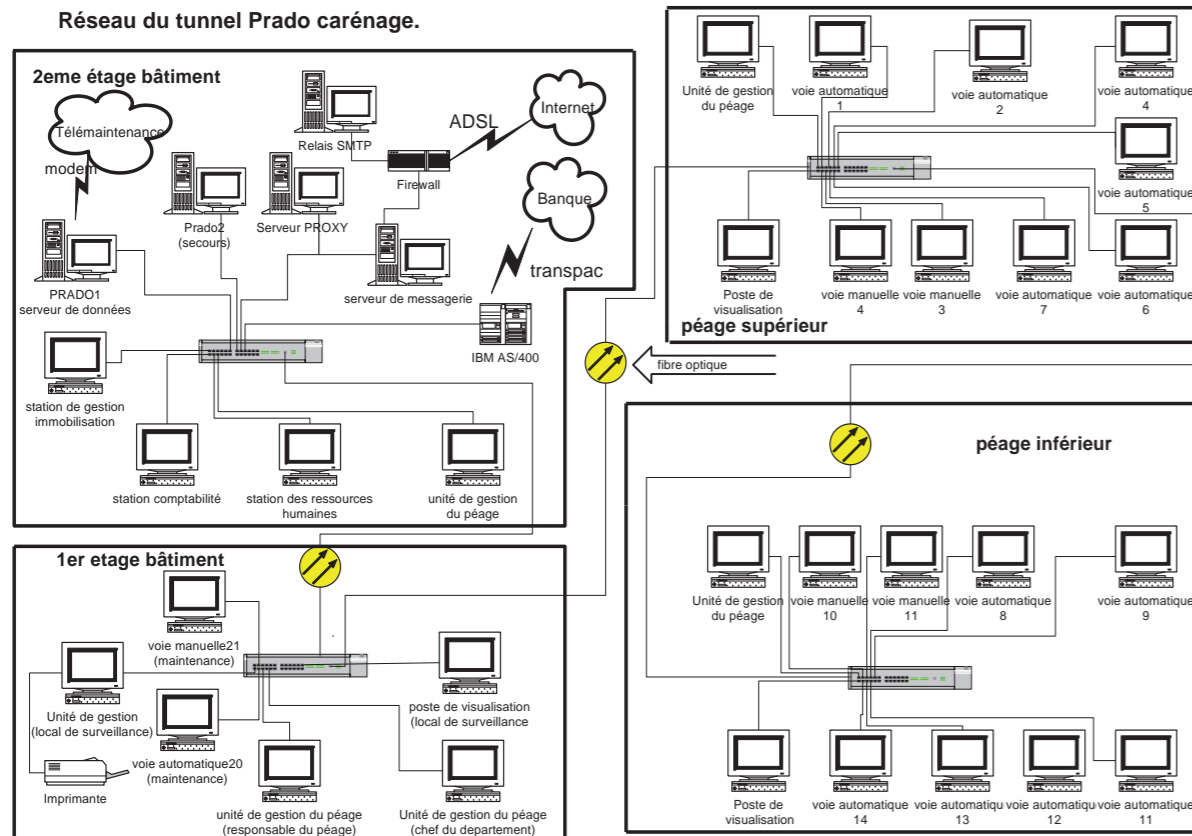
- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Marseille, le 1er février 2012- KPMG Audit - Département de KPMG S.A. - Georges Maregiano



Avis de réunion

#07

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 4 avril 2012 à 10H00, au siège social de la Société, 3 avenue Arthur Scott, 13010 MARSEILLE, en vue de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

Ordre du jour

- Rapport de gestion du Conseil d'administration
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2011
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et quitus aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé
- Rapport du Président sur le contrôle interne et le fonctionnement du Conseil d'administration
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les procédures de contrôle interne et au traitement de l'information comptable et financière
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et approbation des dites conventions
- Affectation des résultats
- Renouvellement du mandat d'administrateur du CIC LYONNAISE DE BANQUE
- Renouvellement du mandat d'administrateur de VINCI SA
- Nomination d'un administrateur indépendant
- Jetons de présence
- Augmentation de capital réservée aux salariés
- Pouvoirs.

Projets de résolutions

Partie Ordinaire :

Première résolution :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu :

- le rapport du Conseil d'administration, auquel est joint le rapport du Président conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- et le rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution :

Conventions de l'article 225-38 du code de commerce. Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article 225-38 du code de commerce, l'Assemblée Générale approuve dans les conditions fixées par la loi chacune des conventions qui y sont relatées.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice 2011 s'élève à 10 487 460 euros et que, compte tenu du report à nouveau, le bénéfice distribuable s'élève à 19 964 676 euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- à titre de distribution de dividendes pour un montant 9 923 750 euros correspondant à un dividende de 1,70 euros par action, ce dividende étant éligible à l'abattement de 40% conformément aux dispositions du code général des impôts,
- en report à nouveau le solde, soit 10 040 926 euros.

L'Assemblée Générale décide de fixer la date de mise en paiement des dividendes à compter du 25 avril 2012.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I, l'Assemblée Générale déclare qu'il a été distribué un dividende de 1,60 au titre de l'exercice 2010, 1,50 euros au titre de l'exercice 2009, 1,40 euros au titre de l'exercice 2008.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de l'administrateur CIC LYONNAISE DE BANQUE. Le présent mandat prendra fin à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2015.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de l'administrateur VINCI SA pour une durée de quatre ans. Le présent mandat prendra fin à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2015.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale nomme Mme Françoise VIAL BROCCO au poste d'administrateur pour une durée de quatre ans. Le présent mandat prendra fin à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2015.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale fixe à 50 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration. Celui-ci en assurera librement la répartition entre les administrateurs conformément à la loi.

Partie Extraordinaire :

Huitième résolution :

Autorisation d'augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 225-129 du Code de Commerce et de l'article L 443-1 du Code du Travail,

- décide le principe d'une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 534 131 euros par émission en une ou plusieurs fois d'actions nouvelles de la société à souscrire en numéraire,
- délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, aux adhérents à un plan d'épargne et/ou à un plan partenarial d'épargne volontaire tels que prévus aux articles 443-1 et suivants du Code du Travail qui serait ouvert aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce remplissant les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'Administration,
- décide de supprimer en conséquence, dans les conditions prévues à l'article L 225-138 du Code de Commerce, le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L 225-132 du Code de Commerce, et de réserver la souscription des dites actions ordinaires aux Salariés du Groupe,
- délègue également au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder au profit des mêmes bénéficiaires à des attributions gratuites d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, sous réserve que l'avantage en résultant n'excède pas, selon la modalité choisie, les limites fixées par la loi,
- fixe à deux ans à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation,
- décide que le prix d'émission d'une action ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration arrêtant les modalités de l'émission, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne dans le cas d'un PEE (30%

dans le cas d'un PPESV).

Partie Ordinaire :

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme au procès-verbal des présentes délibérations, pour effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité où besoin sera.

Participation à l'Assemblée Droit de participer à l'assemblée

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée dans les conditions légales et réglementaires, soit en y assistant personnellement, soit en votant par correspondance, soit en se faisant représenter en donnant procuration.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée devront justifier de la propriété de leurs actions au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 30 mars 2012, à zéro heure, heure de Paris :

- s'il s'agit d'actions nominatives : par l'inscription des dites actions dans les compte-titres nominatifs de la Société,
- s'il s'agit d'actions au porteur : par un enregistrement comptable des dites actions (le cas échéant au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire concerné) dans les comptes-titres au porteur tenu par leur intermédiaire habilité. Les intermédiaires habilités délivreront une attestation de participation qui devra être annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire.

Participation en personne à l'assemblée

Les actionnaires désirant assister personnellement à cette Assemblée pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- **pour l'actionnaire nominatif** : se présenter le jour de l'Assemblée avec une pièce d'identité ou demander à la Société qu'une carte d'admission lui soit adressée ;
- **pour l'actionnaire au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Vote par correspondance ou par procuration

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou par procuration pourront :

- pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire

de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation ;

- pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée.

Les votes par correspondance ou par procuration ne pourront être pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés (et accompagnés de l'attestation de participation pour les actions au porteur) parviennent au siège social de la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit le 30 mars 2012 au plus tard.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la procuration donnée par un actionnaire pour se faire représenter est signée par celui-ci et peut être transmise, le cas échéant, par voie électronique, selon les modalités suivantes : l'actionnaire doit envoyer en pièce jointe d'un e-mail, à l'adresse ag2012@tunnelprado.com une copie numérisée du formulaire de vote par procuration dûment signé en précisant ses nom, prénom et adresse ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné.

En outre, s'agissant des actions au porteur, l'actionnaire devra, en complément, demander à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte-titres d'envoyer une attestation de participation à la Société selon les modalités habituelles. Afin que les désignations de mandataires puissent être prises en compte, les dites attestations devront être réceptionnées au plus tard le 30 mars 2012.

Les copies numérisées de formulaires de vote par procuration non signés ne seront pas prises en compte.

L'actionnaire peut révoquer son mandataire, étant précisé que la révocation devra être faite par écrit dans les mêmes formes que la nomination et communiquée à la Société.

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission à l'Assemblée, éventuellement accompagné d'une attestation de participation, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation.

Demande d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolution

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la fraction du capital prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables, peuvent requérir l'inscription

de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour motivées ou de projets de résolutions doivent être envoyées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par e-mail à l'adresse ag2012@tunnelprado.com au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède l'assemblée.

La demande doit être accompagnée :

- du point à mettre à l'ordre du jour ainsi que de sa motivation, et/ou du texte des projets de résolutions, et
- d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R.225-71 du Code de commerce susvisé.

En outre, l'examen par l'Assemblée des points à l'ordre du jour ou des projets de résolutions déposés par les actionnaires est subordonné à la transmission, par les auteurs, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes conditions au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le 30 mars 2012, zéro heure, heure de Paris).

La liste des points ajoutés à l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions, présentés par des actionnaires dans les conditions prévues ci-dessus, seront publiés sur le site Internet de la Société, www.tunnelprado.com, conformément à l'article R.225-73-1 du Code de commerce.

Dépôt de questions écrites

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites peut, jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit le lundi 29 mars 2012 au plus tard, adresser ses questions par lettre recommandée avec accusé de réception à SMTPC, Président du Conseil d'Administration, 3, avenue Arthur Scott - 13010 Marseille, ou à l'adresse électronique suivante : ag2012@tunnelprado.com accompagnée, pour les détenteurs d'actions au porteur, d'une attestation d'inscription en compte d'actionnaire.

Il est précisé que les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : www.tunnelprado.com.

Documents mis à la disposition des actionnaires

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée Générale seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et en particulier, les informations visées à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce seront publiées sur le site internet www.tunnelprado.com au plus tard le 21^e jour précédant l'Assemblée (soit le 14 mars 2012).



Marseille, le 10 avril 2012

Attestation du rapport financier annuel 2011

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et certitudes auxquels elle est confrontée.

J. FERON
Directeur Général